



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST



Plan Climat Energie de la Côte Ouest

Construisons ensemble un territoire durable

SOMMAIRE

LE PCET, SOLUTION LOCALE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DEPENDANCE ENERGETIQUE.....	4
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENERGIES FOSSILES : DEUX DEFIS LIES ENTRE EUX.....	5
DES CONSEQUENCES FORTES POUR LA REUNION	6
UNE REPONSE NATIONALE ET INTERNATIONALE.....	6
LE TCO, SAINT PAUL ET 600 AUTRES COLLECTIVITES FRANÇAISES TRAVAILLENT POUR LE MONDE DE DEMAIN	6
LE PCET, UNE REPONSE CONCERTEE ET METHODIQUE.....	7
UN ENGAGEMENT POLITIQUE ET TERRITORIAL	9
L'ETAT DES LIEUX :.....	10
LE DIAGNOSTIC ENERGIE-CLIMAT DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST.....	10
LE TCO, UN TERRITOIRE PARTICULIEREMENT VULNERABLE	11
LE BILAN CARBONE TERRITORIAL ET COMMUNAL DU TCO : UNE NOUVELLE VISION DES ENJEUX TERRITORIAUX	15
LE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET ECONOMIQUE : L'ECONOMIE IMPACTEE PAR L'IMPORTATION FOSSILE	18
LE POINT SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ACTUELS : DES OBJECTIFS AMBITIEUX MAIS UNE MISE EN ŒUVRE QUI PREND DU TEMPS	22
LES ENJEUX EN SYNTHESE	24
LE PCET, UNE DEMARCHE CONCERTEE	25
LES ACTEURS DE LA DEMARCHE	26
LE PROCESSUS DE CONCERTATION EN SYNTHESE	27
SYNTHESE DES ATELIERS DES ACTEURS.....	28
SYNTHESE DES ATELIERS ELUS.....	30
SYNTHESE DES ATELIERS AGENTS	31
LE CHOIX DE L'AMBITION : LE SCENARIO ET LES OBJECTIFS DU PCET.....	32
3 SCENARIOS POUR DEFINIR LES PRIORITES DU PCET	33
LES COUTS ET L'IMPACT ECONOMIQUE DE CHAQUE SCENARIO	34
LE CHOIX D'UN SCENARIO VOLONTARISTE : -10% EN 2030	36
DES OBJECTIFS DECLINES PAR DOMAINE	36
LE PCET DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST EN ACTIONS.....	37
LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION	38
LES 34 ACTIONS DU PCET EN SYNTHESE.....	41
LES AXES STRATEGIQUES DU PCET ET L'ARTICULATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE	42
LA CONTRIBUTION DES ACTIONS AUX OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES	43
LES FICHES ACTIONS DETAILLEES	45
LES HYPOTHESES D'EVALUATION.....	46
REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PCET : LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION	47
UN TCO QUI ANIME, IMPULSE, FINANCE ET MET EN ŒUVRE	49
DES PARTENAIRES STRATEGIQUES A SOLLICITER	50
LES CLES DU SUCCES	51
LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PCET	53

Ont collaboré à la rédaction du PCET

Services techniques du TCO

Dominique Grondin- Chef de projet PCET
Olivier Parmentier – Direction de l’environnement
Emmanuelle Espérance– Direction de l’environnement
Matthias Le Pesq – Chef de projet PDU
Olivier Chevalier – Chef de projet SCOT

Bureaux d’études

Shafik ASAL – ECO2 Initiative - Chef de projet PCET et rédacteur
Guillaume Gacon – ECO2 Initiative – Scénarios et chiffrages
Yves Mathieu – Missions Publiques – Animation du processus de concertation
Guillaume Lafon- ECIC - Diagnostic Energie
Alexandre Colin – ECIC – Etude de vulnérabilité
Pierre-Yves Fabulet – Cyathea – Aménagement et PDU

Direction éditoriale, mise en forme et graphisme

Marianne Petit - Communication eco-citoyenne
Marie Van Der Marlière - Graphiste

Ont participé à l’élaboration du plan d’action

Services techniques du TCO

Direction Environnement,
Direction des Transports, des Déplacements et de la Voirie,
Direction des Investissements et du Patrimoine
Direction Economie et Insertion,
Direction Aménagement, Planification et Prospective
Direction Général des Services – Communication
Direction Général des Services – Eco cité
Direction Général des Services – Processus Organisation Méthode Evaluation

Comité technique

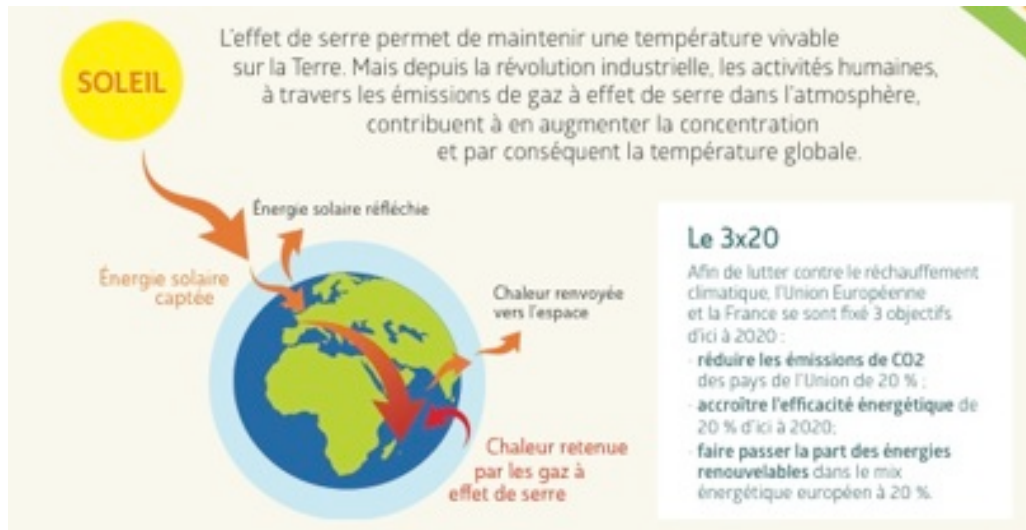
ADEME
AGORAH
Chambre d’Agriculture
Chambre de Commerce et de l’Industrie
Chambre des Métiers et de l’Artisanat
Conseil Général
DEAL
EDF
Les services des Communes du TCO
Région Réunion
SIDELEC SPL Energies Réunion



LE PCET, SOLUTION LOCALE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA DEPENDANCE ENERGETIQUE

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENERGIES FOSSILES : DEUX DEFILIES ENTRE EUX

Les activités humaines, quelles qu'elles soient, engendrent directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre d'origine humaine contribuent et accentuent le changement climatique, avec les conséquences connues aujourd'hui: fontes des glaces, sécheresses, inondations, épisodes cycloniques plus fréquents et plus violents, déplacements de populations, nouvelles maladies, extinction d'espèces...



Les outre-mer sont les premières victimes du changement climatique

Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre sont dues à notre consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon). Ces ressources tendent à se réduire alors que la demande est en progression constante. Cette tendance mène à une augmentation de plus en plus forte des prix (autour de 100\$ le baril depuis 6 ans¹) et met en danger l'économie mondiale, construite sur un baril de pétrole bon marché (de l'ordre de 25\$ pendant les années 80).

Mieux comprendre

La crise économique actuelle est d'abord une crise énergétique :

- Notre mode de consommation et de production augmente la pression sur les ressources en énergie et en matières premières
- Les prix de l'énergie explosent depuis une décennie
- Le modèle économique est basé sur un mode de croissance très énergivore et fragile dans un contexte de rareté de ressources

¹ Energy Outlook 2014, Agence Internationale de l'Énergie

DES CONSEQUENCES FORTES POUR LA REUNION

De par sa nature insulaire et tropicale, la Réunion est particulièrement exposée aux risques climatiques.

Les prévisions de Météo France² sur la Réunion mettent en avant, d'ici à la fin du siècle :

- une augmentation de 1 à 3°C de la température moyenne
- une baisse de 6 à 8% des précipitations
- une augmentation de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes : cyclones, épisodes pluvieux intenses
- une élévation du niveau des mers de 40 à 60 cm d'ici la fin du siècle à la Réunion, qui toucheront les zones littorales (Le Port, Saint Paul, Saint Gilles, Saint Leu...)

Ces éléments rendent la Réunion particulièrement vulnérable : sécheresse, perte de rendement agricole, inondations, cyclones.... De nombreux secteurs devront faire l'objet d'une attention particulière dans les décennies à venir.

UNE REPOSE NATIONALE ET INTERNATIONALE

A travers le protocole de Kyoto (1997) à l'échelle internationale, le cadre d'action européen en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 (octobre 2014) et la loi nationale sur la transition énergétique votée par l'assemblée nationale au même moment, les différents échelons politiques tentent depuis plusieurs années de se donner des objectifs ambitieux pour répondre aux défis posés par le changement climatique et la raréfaction des ressources fossiles.

A l'échelle locale, les Plans Climat Energie Territoriaux constituent des outils inscrits dans la loi à destination des collectivités territoriales. La loi Grenelle impose en effet aux collectivités de plus de 50 000 habitants, à travers l'article 75, d'élaborer un Plan Climat Energie Territoire.

LE TCO, SAINT PAUL ET 600 AUTRES COLLECTIVITES FRANÇAISES TRAVAILLENT POUR LE MONDE DE DEMAIN



600

dans toute la France,
dont 14 à La Réunion

Le TCO et Saint-Paul, soumis à l'obligation réglementaire, ont mandaté en septembre 2013 le groupement ECO2 Initiative, Missions Publiques, ECIC et Cyathea pour les accompagner dans l'élaboration de leur Plan Climat. 12 autres collectivités sont concernées à la Réunion.

A l'échelle nationale plus de 600 collectivités ont élaboré ou sont en cours d'élaboration de leur PCET.

² Etude Acclimate pour la Réunion, prévisions 2100, 2009 – Météo France



Le Plan Climat Energie constitue le plan d'action que se donne un territoire pour lutter contre le changement climatique.

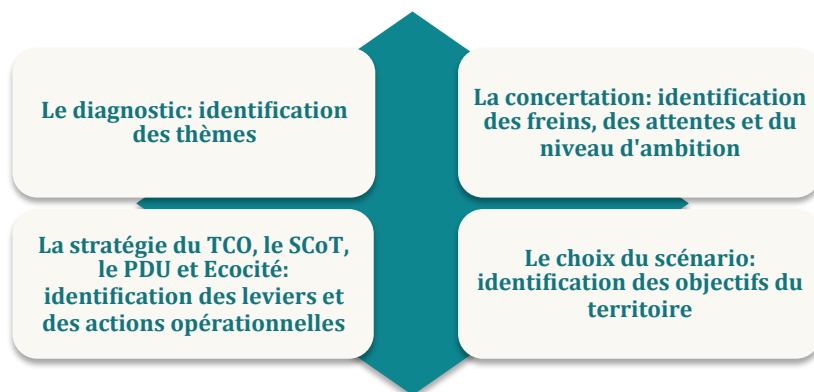
Celle-ci s'inscrit de façon cohérente avec les autres politiques territoriales : développement économique, aménagement, services publics, etc.



LE PCET, UNE REPONSE CONCERTEE ET METHODIQUE

LES ETAPES DE L'ELABORATION D'UN PCET

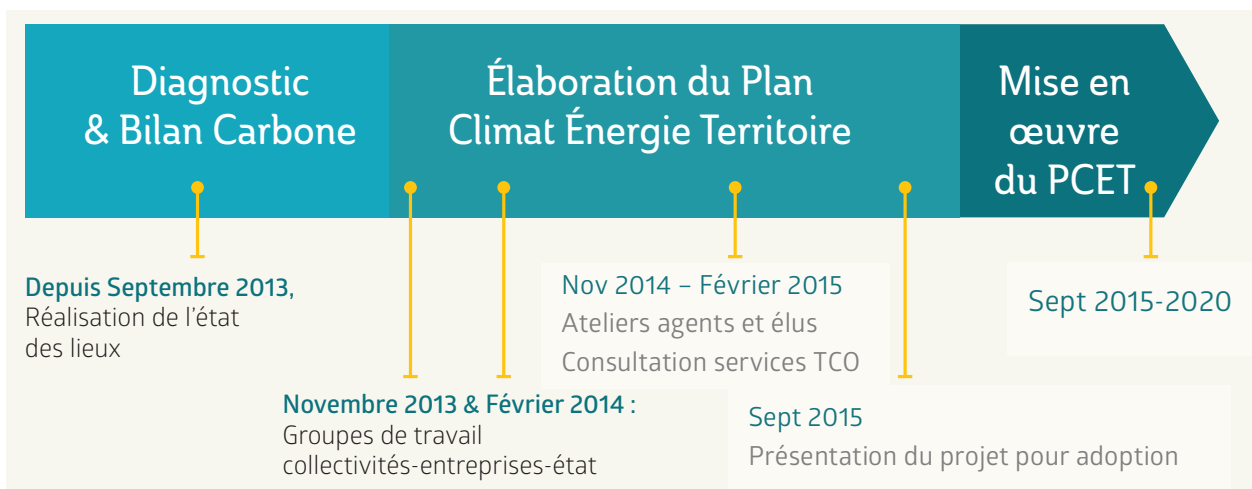
Le PCET n'est pas le fruit d'une réponse individuelle mais d'un travail commun et concerté, qui implique le territoire à ses différents niveaux de décision et de planification.



Les différentes étapes de construction du plan climat

LE DEROULEMENT : 25 MOIS POUR VALIDER LE PROJET

Il aura fallu 18 mois pour élaborer le projet de plan climat qui sera envoyé en Mars 2015 aux instances de l'Etat puis présenté en conseil communautaire pour adoption 7 mois plus tard.



Ces 18 mois ont permis d'approfondir le diagnostic technique, comme de prendre le temps de réunir un maximum d'acteurs concernés par la démarche. Si la concertation publique directe n'a pas pu avoir lieu à cause d'un calendrier électoral obligeant à la réserve (Municipales puis Cantonales), des dizaines d'acteurs (agents, élus, entreprises, instances publiques, chambres consulaires...) ont été rencontrés à travers des réunions bilatérales ou des ateliers de concertation (synthèses détaillés dans ce rapport).

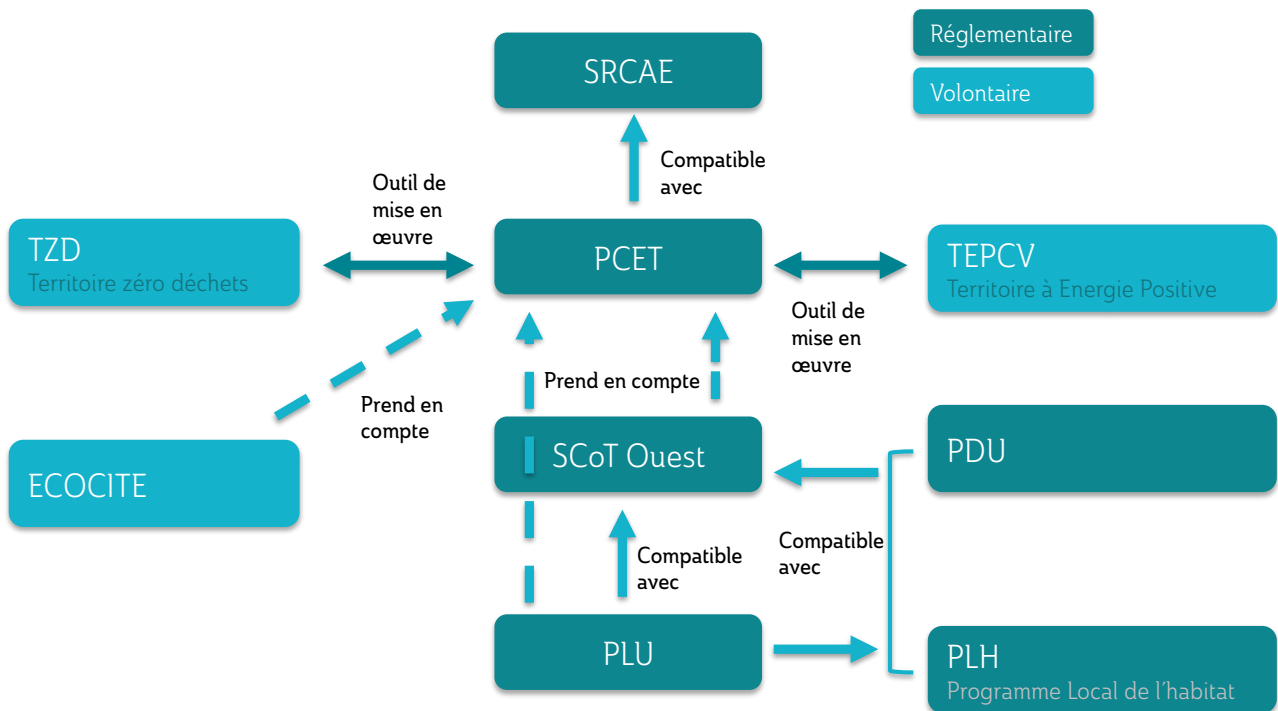
Ce travail, long et fastidieux, parfois frustrant pour ceux qui y ont participé au vu de l'étendue et la complexité des enjeux, a été néanmoins indispensable pour partager les constats et les ambitions, et représenter un point de départ pour une mise en œuvre partagée du plan d'action par les années à venir.

LE PCET EST COMPLEMENTAIRE DES DEMARCHES SUR LE TERRITOIRE

A l'échelle d'un territoire de nombreux documents de planification sont à l'œuvre pour définir les politiques publiques et les réglementations.

SRCAE - Schéma Régional Climat Air Energie	Elaboré par la Région, il définit les objectifs et les orientations du territoire sur le climat et l'énergie.
PDU - Plan de déplacements urbains	A l'échelle du TCO, détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement.
SCOT Ouest - Schéma de Cohérence territoriale	A l'échelle du TCO, c'est le document d'urbanisme qui définit le projet que se donne le territoire en terme d'urbanisme, transports, habitat, commerces tout en préservant l'environnement. Il a été approuvé le 8 avril 2013
PLU - Plans Locaux d'Urbanisme	A l'échelle communale, le document de planification de l'urbanisme local. Il doit notamment respecter le SCOT et le PDU.
Ecocité	Projet issu du Grenelle : 10 territoires choisis pour être les exemples de grands projets d'aménagement urbain durable avec une cohérence architecturale, énergétique, sociale. Le cœur d'agglomération du TCO en fait partie.
TZD - Territoires zéro déchets, zéro gaspillage	L'appel à projet s'inscrit dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. 56 collectivités ont été lauréates (dont le TCO) et bénéficieront d'un programme d'aide pour atteindre les objectifs de réduction des déchets du territoire.
TEPCV - Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte	Autre projet issu de la loi sur la transition énergétique, Les 212 collectivités lauréates se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi. Le TCO fait partie des Lauréats catégorie en devenir. La mise en œuvre du PCET devrait permettre d'atteindre le niveau « exemplaire ».

Le PCET se trouve à la croisée de ces documents et de ces projets, car il touche de nombreux domaines. Nous listons ici les principaux et les liens qui les relient entre eux :



Articulation des différents documents de planification, des politiques territoriales et des projets volontaires

Mieux comprendre : comment articuler le PCET et les autres démarches réglementaires ?

Le SCoT Ouest

Adopté en 2013, il fixe les orientations pour le territoire en termes d'aménagement urbain et infrastructures. Le SCoT doit prendre en compte le PCET. Il sera révisé en 2015 et devra prendre en compte les objectifs fixés par le Plan Climat du TCO.

Le PDU du TCO

En cours de révision, tout comme le SCoT, le PDU nouveau devra prendre en compte les objectifs et les actions du PCET. Il devra notamment intégrer l'objectif de réduction des importations de carburants fossiles de 10% en 2020.

UN ENGAGEMENT POLITIQUE ET TERRITORIAL

Tous les acteurs du territoire sont concernés par le Plan Climat Energie.

Si les services de la collectivité sont responsables de l'animation du plan climat, les élus ont un rôle indispensable pour porter politiquement une vision à long terme du territoire et prendre les décisions structurantes pour sa réalisation.

Mais un plan climat, une fois adopté, n'est que le **point de départ** de la transition énergétique et nécessite les initiatives et la participation de l'ensemble des acteurs du territoire dans sa mise en œuvre.

Tout le monde, à son échelle est concerné et doit être mobilisé : Etat, chambres consulaires, entreprises, associations et citoyens.

Mieux comprendre

Le Plan Climat Energie Territorial est un outil aujourd'hui demandé de manière réglementaire mais qui, de par ses thématiques très larges, constitue pour les collectivités locales un formidable outil de politique générale au service du développement de leurs territoires.

En ce sens, il anticipe à long terme les besoins du territoire en termes d'emploi et de ressources notamment.



L'ÉTAT DES LIEUX : LE DIAGNOSTIC ÉNERGIE-CLIMAT DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

LE TCO, UN TERRITOIRE PARTICULIEREMENT VULNERABLE

LA NOTION DE VULNERABILITE

Avant d'identifier les caractéristiques de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre, comme nous le verrons tout au long du diagnostic, une étude sur la vulnérabilité face au changement climatique a été réalisée³. Ce volet du PCET permet de poser le cadre général de la problématique : le changement climatique s'intensifie de plus en plus engendrant différents impacts (positifs ou négatifs) auxquels il faut faire face.



Aléa-enjeu-risque - source : <http://www.risquesnaturels.re/risques/les-risques-majeurs>

Il faut ici bien différencier les concepts d'impact et d'aléas, affectés par le changement climatique, des concepts de risque et de vulnérabilité.

LES ALEAS sont des phénomènes climatiques pouvant occasionner des dommages aux biens, des perturbations socio-économiques voire des pertes en vie humaine ou une dégradation de l'environnement.

L'EXPOSITION est la nature et le degré auxquels un système est contraint à des variations climatiques significatives sur une certaine durée. Les éléments exposés sont les éléments tangibles et intangibles d'un milieu (populations, bâtiments, systèmes écologiques), susceptibles d'être affectés par un aléa naturel ou anthropique.

LA VULNERABILITE désigne le degré auquel les éléments d'un système (tangible et intangible) peuvent être affectés par les effets du changement climatique (elle dépend de l'existence ou non de systèmes de protection, de la facilité avec laquelle une zone touchée va pouvoir se reconstruire etc.).

LE RISQUE, enfin, est la résultante de ces trois composantes : c'est l'aléa, combiné avec l'enjeu dans la ville et sa vulnérabilité face à l'aléa

Réduire le risque passe par une action sur ses trois composantes : l'aléa (et sa probabilité), l'enjeu, et la vulnérabilité. Réduire l'aléa et sa probabilité revient à réduire le changement climatique, c'est-à-dire à promouvoir un développement qui émette moins de gaz à effet de serre.

A cause de la forte inertie du climat et des tendances actuelles d'émissions de gaz à effet de serre, il est jugé fort probable par la communauté scientifique mondiale que le climat sera modifié de manière importante au cours du 21ème siècle, et qu'il faudra donc agir aussi sur l'enjeu et la vulnérabilité pour diminuer les risques. Agir sur ces deux facteurs est ce que l'on nomme en général l'«adaptation» au changement climatique.

³ Diagnostic des vulnérabilités du TCO

LE POINT SUR LES VULNERABILITE DU TCO

L'étude de vulnérabilité démontre que le Territoire de la Côte Ouest est particulièrement sensible de par sa nature agricole, les zones de son territoire situées en altitude (les hauts), les infrastructures industrielles du Port et les zones du littoral, particulièrement exposées et fragiles. Il s'agit donc, pour le territoire et ses acteurs, de :

- S'adapter à ces changements dans l'ensemble de ses activités (aménagement durable, infrastructures, construction, tourisme, assainissement, etc.)
- Les anticiper dans la mesure de ses possibilités

	La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
Les Ports		<i>Le port du Port</i> 	<i>Le port de Saint-Gilles</i> 		<i>Le port de Saint-Leu</i>
Le littoral			<i>Baie, St Gilles, La Saline</i> 	<i>Plages coralliennes</i> 	<i>Plages coralliennes</i>
Zones à risques technologiques		<i>Centrale thermique, SRPP</i> 	<i>Bouygues Travaux Publics</i> 		
Les villes					
Les réseaux (routiers, eaux, électricité)					
Les ravines et zones humides		<i>Rivière des Galets</i> 	<i>Etang, La Saline/Ermitage</i> 		
Les exploitations agricoles					
Les Hauts					

Sensibilité + Exposition -

+		
-		

Inondations Pluies torrentielles

Surcôtes marines

Élévation du niveau de la mer

Evolution du régime pluvial

Tempêtes Vents violents

Mouvement de terrain

Augmentation des températures

Épisodes de sécheresse

Incendies de forêt

ICU

Tableau de synthèse des vulnérabilités du territoire, par commune, par zone et par aléa – source :
Diagnostic des vulnérabilités du TCO

L'étude de vulnérabilité a permis d'identifier les risques à prendre en compte dans la politique d'aménagement du territoire :

- Le risque technologique avec la zone de la centrale électrique du Port et le SRPP
- La dégradation des récifs coraliens du lagon
- Les risques d'inondations et d'érosion des berges dans les zones des ravines et sur la commune de Saint-Paul
- La dégradation des systèmes agricole des hauts avec l'augmentation des températures et la baisse des précipitations

LES ENJEUX PRIORITAIRES EN TERMES D'ADAPTATION

Les politiques d'adaptation les plus adéquates diffèrent alors d'un lieu à l'autre et doivent généralement être conçues de manière spécifique en fonction du diagnostic et des simulations.

Le diagnostic a permis d'identifier les zones les plus sensibles du territoire et le type de vulnérabilité, résumé dans la carte ci-après.

Les enjeux principaux identifiés pour le territoire en termes d'adaptation sont résumés ci-après :

1. La protection des Infrastructures et des bâtiments vulnérables

- Infrastructures : Routes, Réseau électrique, Réseau d'eau
- Aléas : inondations, glissements, tempête, risques technologiques
- Zones principales : La centrale thermique du Port, le SRPP, les ports, la Baie de Saint Gilles, La Saline, les zones inondables et de glissements de terrain

2. Adaptation des secteurs d'activité vulnérables

- L'Agriculture (face aux aléas climatiques : tempêtes, sécheresses...)
- Le Tourisme notamment dans les zones du littoral (inondations, submersion, épidémies...)

3. Protection des espaces naturels vulnérables

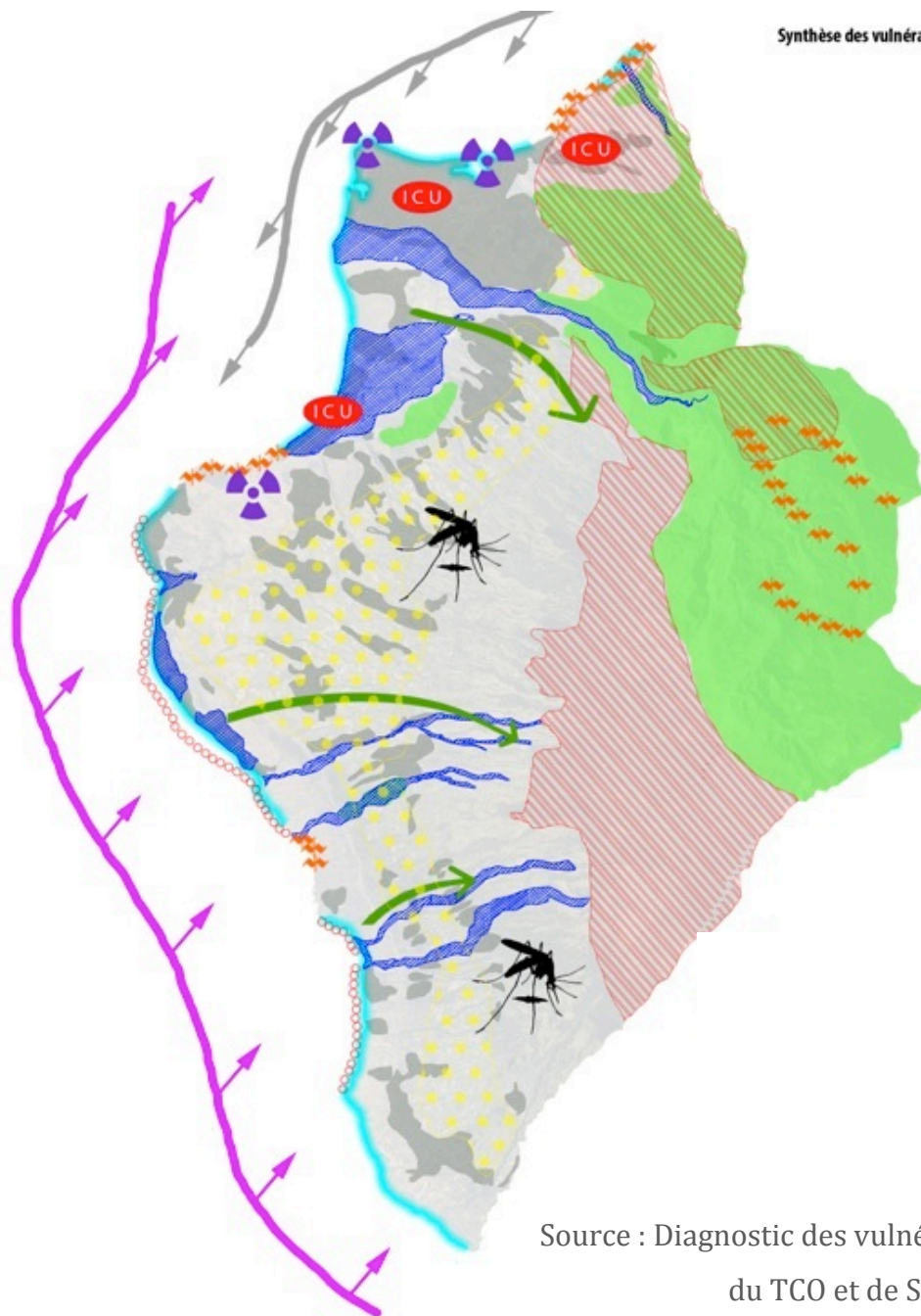
- La biodiversité marine et les récifs coralliens-> La Saline
- Les ressources en eau
- L'Etang de Saint Paul

4. Protection de la santé des habitants

- Pathogènes
- Îlots de chaleur urbains -> Villes de Saint Paul, du Port, de la Possession

CARTOGRAPHIE DES ZONES VULNERABLES DU TERRITOIRE

Synthèse des vulnérabilités



Source : Diagnostic des vulnérabilités du TCO et de Saint Paul

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Littoral exposé aux houles australes | | Îlot de chaleur urbain |
| | Littoral exposé aux houles cycloniques | | Dégradation des systèmes agricoles |
| | Glissement de terrain, chute de blocs et érosion | | Propagation de maladies vectorielles |
| | Dégradation des récifs coraliens | | Inondations récurrentes et érosion des berges |
| | Changement des zones de distribution des espèces | | Risque fort d'incendie |
| | Tâche urbaine | | Submersion marine et érosion cotière sur l'ensemble du littoral |
| | Aléas, mouvement de terrain | | Risque Technologique |

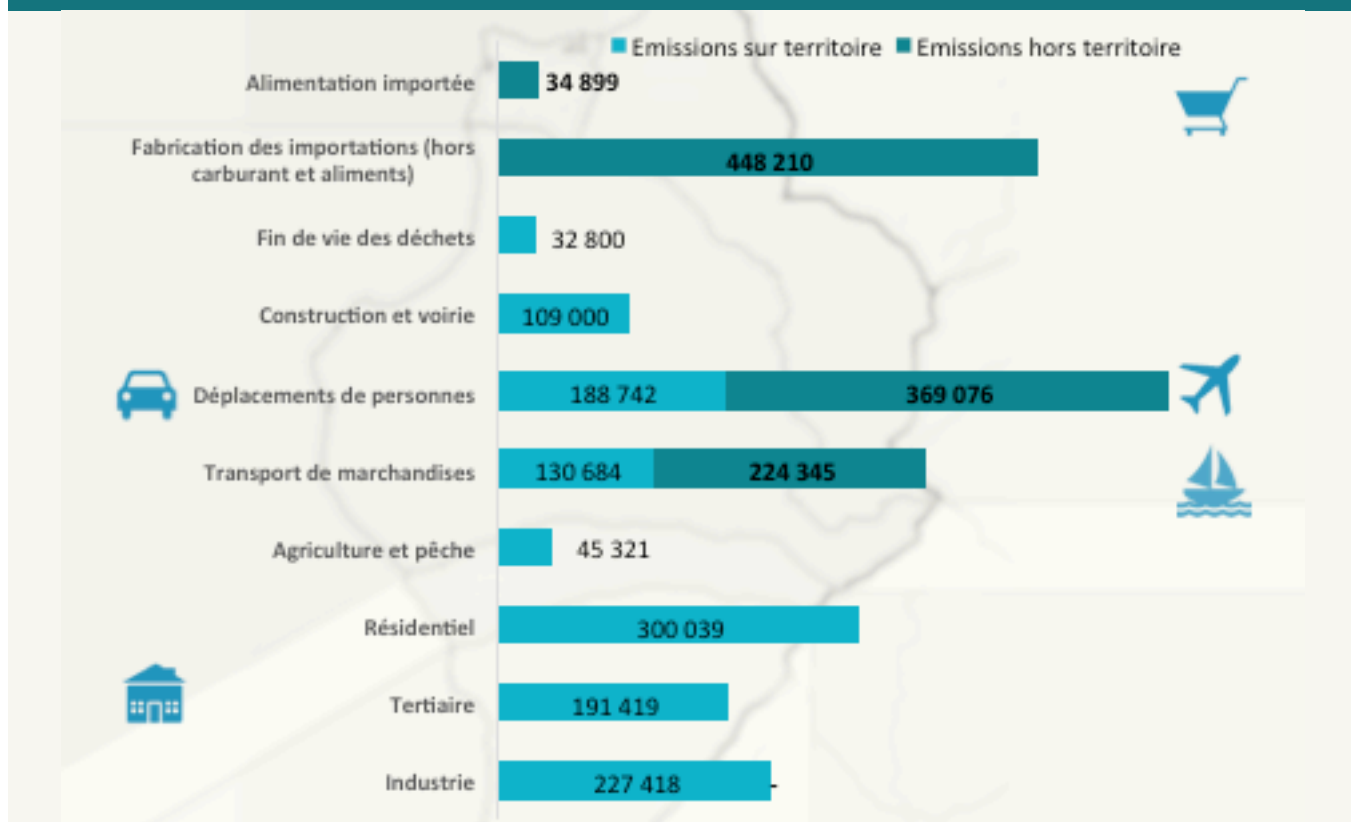
LE BILAN CARBONE TERRITORIAL ET COMMUNAL DU TCO : UNE NOUVELLE VISION DES ENJEUX TERRITORIAUX

LES DEPLACEMENTS, LES BATIMENTS ET L'IMPORTATION, FORTEMENT EMETTEURS DE CARBONE

Le bilan Carbone répond à la question : quelles sont les principales sources d'émission de CO2 sur le territoire ?

Il prend en compte aussi bien les émissions qui ont lieu sur l'île, que celles qui ont lieu en dehors de l'île, notamment les émissions dues aux transports internationaux et à la fabrication des importations, deux éléments structurants de l'insularité et de l'éloignement de la métropole.

Le Bilan Carbone territorial du TCO - 2012

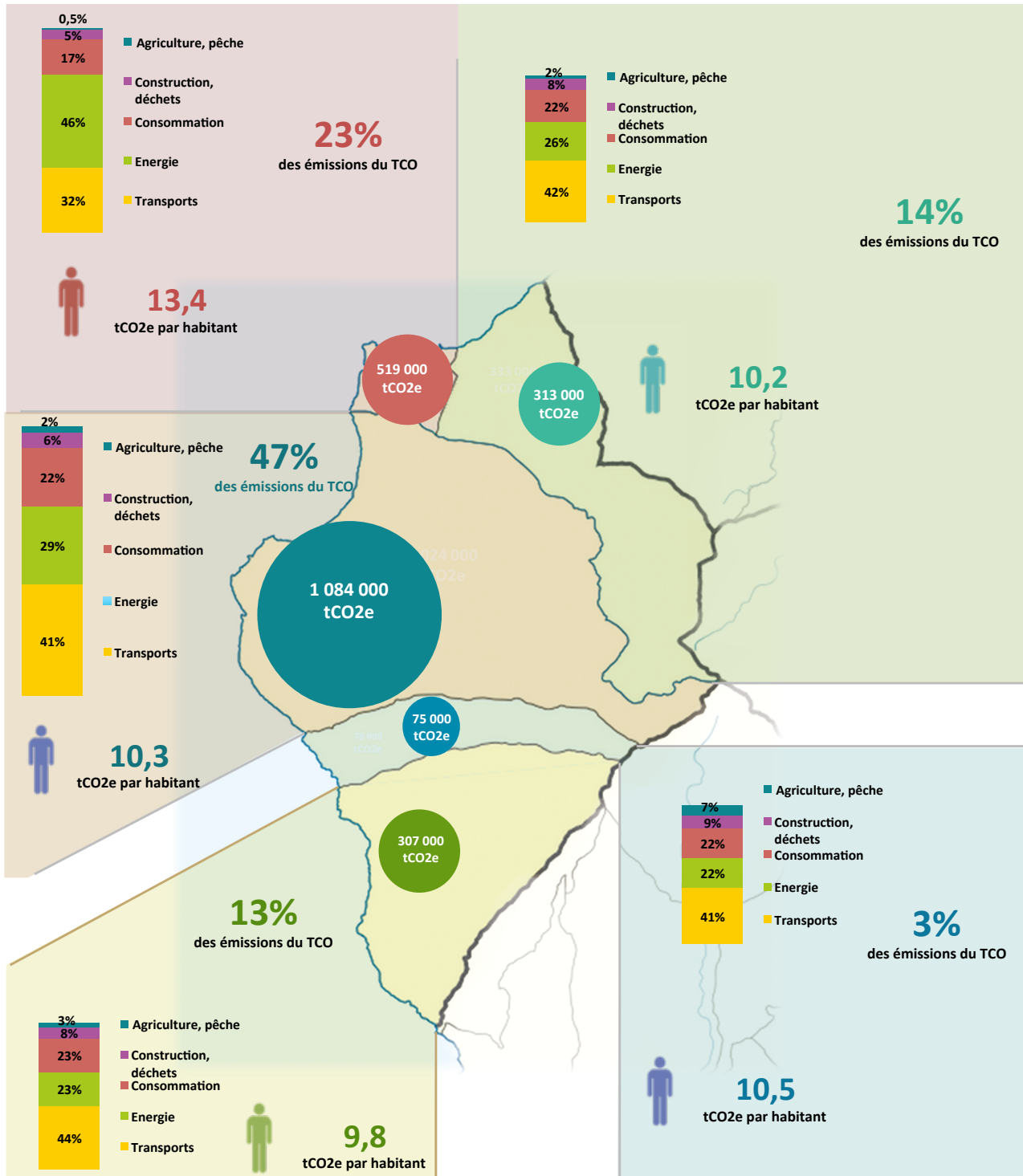


Les chiffres clés



LE BILAN CARBONE A L'ECHELLE DES COMMUNES

Si on rapporte les émissions à l'échelle de chaque commune, on obtient les résultats présentés sur la carte suivante. Sans surprise, la commune de Saint-Paul, qui regroupe la moitié de la population du territoire, représente 47% des émissions de l'ensemble du territoire. Le ratio par habitant est une moyenne qui englobe les activités économiques sur la commune. Ainsi, un habitant de la ville du Port n'est pas forcément plus émetteur en gaz à effet de serre qu'un habitant de la ville de Saint-Leu.



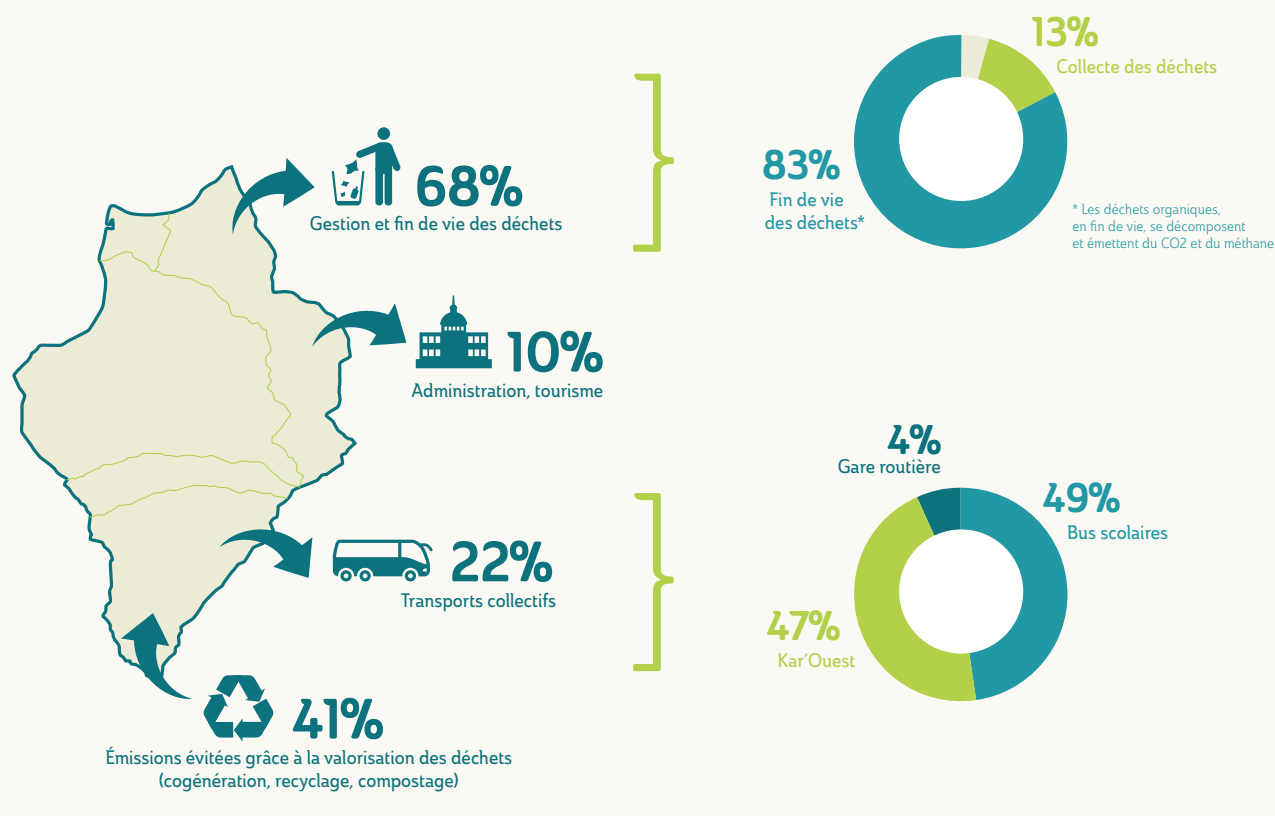
Bilan Carbone par commune du TCO

L'INSTITUTION TCO POSSEDE UNE FORTE CAPACITE D'ACTION

Au-delà des émissions du territoire qui concernent l'ensemble des acteurs, le TCO se doit d'être exemplaire sur son périmètre d'action direct. Le bilan carbone Patrimoine et Compétences réalisé en 2013 a permis d'évaluer l'impact carbone de ses deux compétences principales : la collecte et le traitement des déchets et les transports collectifs (Kar'ouest et scolaires).

Bilan Carbone Patrimoine et Compétences administratives du TCO⁴ : 54 600 tCO₂e

Bilan Carbone Patrimoine et Compétences administratives du TCO⁴ : 54 600 tCO₂e



Le TCO peut contribuer directement au PCET à travers ses compétences directes:

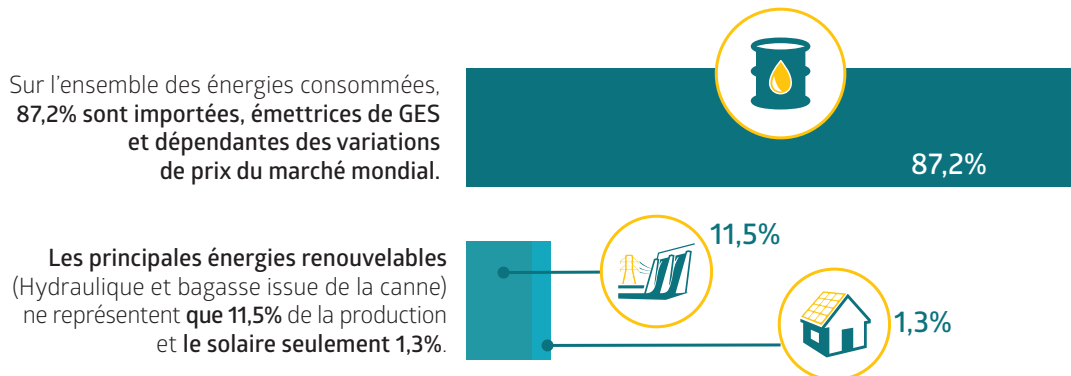
- Le développement de transports collectifs performants
- La prévention et la revalorisation des déchets
- La réduction des gaspillages énergétiques sur son patrimoine et ses véhicules
- Les grandes orientations en termes d'aménagement du territoire
- Le soutien de l'économie circulaire et locale

⁴ Le Bilan Carbone Patrimoine et Compétences est une sous-partie du Bilan Carbone territorial : il représente les émissions correspondant aux activités gérées par le TCO en tant que collectivité (notamment la collecte des déchets et les transports collectifs). Un rapport complet a été rédigé sur ce bilan et le plan d'action qui en a découlé.

LE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE ET ECONOMIQUE : L'ECONOMIE IMPACTEE PAR L'IMPORTATION FOSSILE

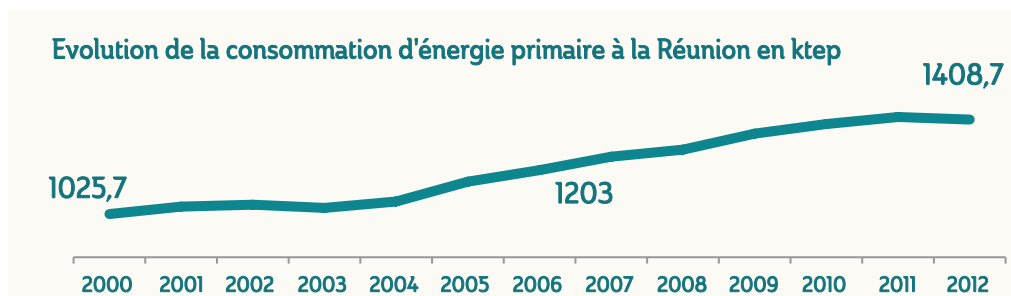
L'ILE DEPEND DE L'IMPORTATION DE PETROLE

87,2% : c'est la part d'énergie fossile consommée à la Réunion



UN DEVELOPPEMENT ENERGIVORE

La demande en énergie à la Réunion est en augmentation, et les prévisions pour 2030 aussi bien en consommation électrique qu'en carburants pour les transports sont à la hausse. Comment donc pouvoir répondre à cette demande dans un contexte de crise ?



+32% en 10 ans : c'est l'évolution des consommations d'énergie

Pour mémoire

Dans les années 80, la totalité de l'électricité produite à la Réunion était d'origine renouvelable !

UNE DEPENDANCE AU COUT EXORBITANT

+60M€ en 4 ans, c'est l'évolution de la dépense en pétrole à l'échelle du TCO, à volume d'importation constant⁵ : un surcoût offert aux pays producteurs de pétrole.

Outre leur impact sur les Gaz à Effet de Serre et la dépendance aux importations, les énergies fossiles présentent également un enjeu économique crucial pour le développement territorial.

⁵ Source : douanes, importations en volume et en coût de combustibles fossiles entre 2009 et 2012

Les différentes grèves qu'a connues la Réunion pour cause de hausse des prix des carburants sont un indicateur important des **difficultés économiques et sociales à venir**.

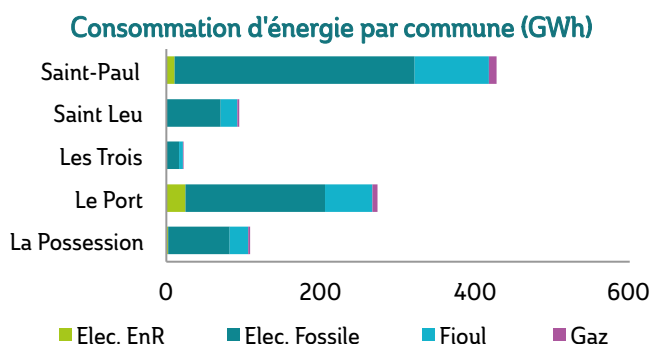
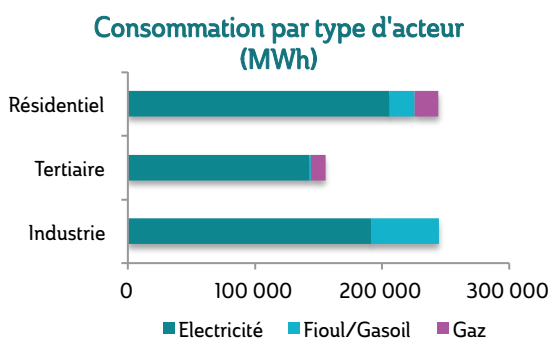
Entre 2009 et 2012, les coûts d'importation ont connu une explosion (+31% en 2010, +15% en 2011 et +7% en 2012, alors que les volumes augmentaient peu voire baissaient en 2012).

L'ÉNERGIE: UNE CONSOMMATION EN CONSTANTE AUGMENTATION ET UNE FAIBLE PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

La problématique des consommations énergétiques touche aujourd'hui tous les secteurs, de l'industriel au résidentiel en passant par le tertiaire. Avec une augmentation de la demande de 30% en 10 ans, et une prévision équivalente d'ici à 2030⁶, couplée à une production d'électricité basée sur le charbon et le fioul à 63%, la maîtrise de l'énergie et l'augmentation des énergies renouvelables sont une nécessité pour le territoire.

La consommation du TCO

28% de l'électricité réunionnaise est consommée sur le TCO



67% de l'énergie est consommée sous forme d'électricité

80% de la demande est concentrée sur Le Port (industrie) et Saint-Paul (résidentiel).

La production du TCO



La centrale thermique du Port EST, présente sur le TCO, couvre **25%** de la consommation électrique de la Réunion et produit de l'électricité fossile.



Les énergies renouvelables produites sur le TCO ne représentent que **5%** de l'électricité consommée sur le territoire.

Le bilan énergétique répond à la question : quelles sont les principales consommations d'énergie sur le territoire ? Quel est le potentiel d'énergies renouvelables ?

Les deux bilans visent à établir un diagnostic et à identifier des potentielles actions pour le TCO, en lien avec tous les acteurs publics et économiques, ainsi que les habitants.

LES TRANSPORTS : L'UTILISATION MASSIVE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Les transports représentent non seulement le premier poste du bilan carbone territorial, mais également le domaine le plus dépendant des importations de combustibles fossiles. A ce jour, c'est le domaine sur lequel les politiques mises en œuvre sont largement insuffisantes.



Le réseau routier : saturé et très coûteux

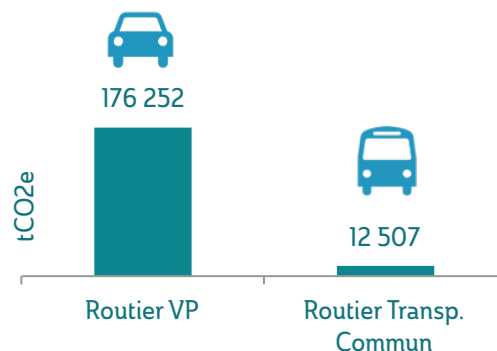
- Un trafic en constante augmentation
- Des installations vulnérables aux risques naturels
- 94% des voiries occupées par le transport individuel



Les transports collectifs : peu développés

- Faible articulation entre l'offre de transports collectifs locale et régionale
- Offre de bus peu compétitive face à la voiture

Bilan Carbone des transports de personnes



Seuls **6%** des déplacements se font en Transports collectifs

Focus : étude sur les déplacements domicile-travail sur le TCO⁷

Dans le cadre du diagnostic du PCET une étude spécifique sur les déplacements domicile travail a été menée. Elle a montré que :



40% des émissions des déplacements sont dues aux déplacements domicile-travail, soit des déplacements qui ont lieu tous les jours aux mêmes horaires et sur les mêmes trajets.

4 axes principaux représentent **80%** de ces déplacements. Ils sont résumés ci-après :

Axes	Nb de personnes motorisées	Km par trajet	€ par an et par personne	€ par an par axe
Axe 1 : Résidents Saint-Leu -> vers le nord (cœur d'agglomération+Saint Denis)	1 904	28,63	1 098 €	2 090 405 €
Axe 2 : Cœur d'agglomération -> Saint-Denis/Sainte-Marie	6 004	26,52	1 017 €	6 106 748 €
Axe 3 : Saint-Denis/Sainte-Marie -> Cœur d'agglomération	2 599	24,12	925 €	2 403 935 €
Axe 4 : Inter cœur d'agglomération	11 788	12,63	484 €	5 708 082 €
TOTAL	23 793	37,63	776 €	18 471 792 €

- 20% de GES ⇔ 1 fois par semaine, laisser sa voiture pour covoiturer ou prendre le bus
- ⇔ 150 à 400 euros économisés par personne par an
- ⇔ 6000 véhicules en moins sur les routes aux heures de pointe

⁷ Les flux de déplacements domicile-travail sur le TCO- Analyse et pistes de réflexion – Etude ECO2 Initiative

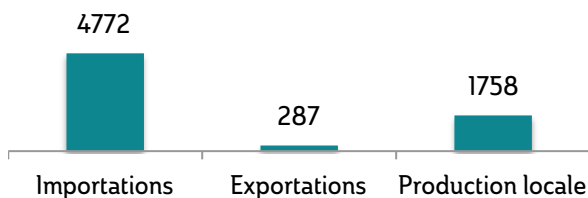
LES IMPORTATIONS ET LES DECHETS: DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS INEXPLOITES

Au-delà des questions énergétiques ou climatiques, le développement durable est avant tout un développement économique et social pérenne, et il ne peut y avoir de projet de développement à l'échelle du territoire sans penser le modèle de production, de distribution et de consommation, jusqu'à la production et au traitement des déchets sur l'île.

Une balance commerciale déséquilibrée



Balance commerciale en M€



60% des flux économiques avec la métropole

L'emploi : un enjeu majeur



28,9% le taux de chômage à la Réunion

60% des jeunes de - 25 ans au chômage

Les déchets : un gisement de ressources



110 000 tonnes de déchets collectés par an

528 kg/hab/an

33% de déchets valorisés



1 t de déchets traités = 87 kgCO₂e

1 t de déchets correctement triée

= -334 kgCO₂e économisés grâce au recyclage

UN REEL POTENTIEL D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

La production locale couvre en moyenne 30% des besoins

La production locale en fruits et légumes couvre en moyenne 60% des besoins⁸

Réduire les importations de biens et de produits alimentaires est un défi majeur du PCET. L'agriculture locale, l'économie locale et l'utilisation des déchets comme ressources, sont une réponse à ce défi.

Le défi du territoire : augmenter son autonomie (alimentaire et industrielle) en créant de nouvelles filières de production/services/revalorisation locales.

⁸ Source :DAAF-Douanes

LE POINT SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ACTUELS : DES OBJECTIFS AMBITIEUX MAIS UNE MISE EN ŒUVRE QUI PREND DU TEMPS

SCOT OUEST : DES ORIENTATIONS AMBITIEUSES, QUI RESTENT A DECLINER SUR LE TERRAIN, NOTAMMENT SUR LES TRANSPORTS

Les principales orientations structurantes pour le PCET:

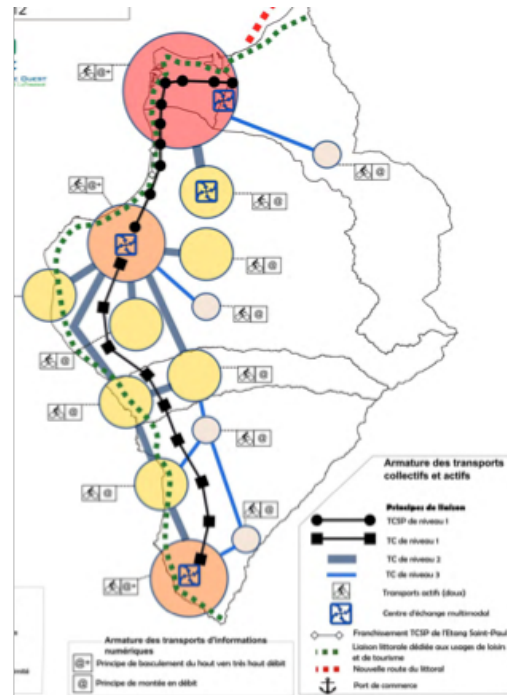
1/ La Densification du tissu urbain actuel pour réduire l'étalement et notamment sur le cœur d'agglomération avec le projet Ecocité

2/ La régulation du trafic automobile à travers notamment:

- La mise en œuvre de transports publics en site propre pour concurrencer la voiture
- La mise en œuvre de 4 centres d'échanges multimodaux, facilitant le transfert de la voiture ou du vélo vers les transports collectifs

3/ La diminution de l'exposition aux risques

- submersion marine sur le littoral urbanisé
- inondations et mouvements de terrain sur les mi-pentes et les hauts
- risques technologiques au sein de la ville du Port et du cœur d'agglomération



[Armature des transports publics définie par le SCOT, avec les 4 centres d'échanges multimodaux](#)

LE PDU DE 2007 : UN PLAN AMBITIEUX, MAIS QUI N'A PAS CHANGE LA DONNE SUR LES DEPLACEMENTS FAUTE DE MISE EN ŒUVRE

Le PDU de 2007, malgré le plan d'action ambitieux initial, n'a pas été au bout de ses ambitions notamment dans la mise en œuvre des actions votées. Il faut dire qu'il faisait le pari du tram-train, projet qui n'a finalement pas vu le jour.

En cours de révision avec une adoption prévue en 2016, il devra notamment s'attacher à la mise en œuvre des ambitions affichées pour réduire sérieusement la part modale de la voiture sur le territoire.

Cela passera par des choix politiques courageux pour orienter la manière de se déplacer sur le territoire et anticiper les futures crises du gasoil qui ne manqueront pas d'advenir, couplées à la précarité énergétique grandissante de la population.

LE SRCAE : DES OBJECTIFS ENERGETIQUES CHIFFRES MAIS TROP Tournes VERS LES ENERGIES RENOUVELABLES ET INSUFFISAMMENT PRECIS SUR LA DIMINUTION DE LA CONSOMMATION ET LES TRANSPORTS.

Les objectifs inscrits au SRCAE

CO2 -10% en 2020



Efficacité énergétique : **+20%** en 2030



-10% de carburant fossile pour le secteur des transports en 2020



70 à 80 % des logements équipés en Eau Chaude Solaire en 2030



50% de part Energies Renouvelables dans le mix électrique en 2020

100% en 2030

Le SRCAE, à travers sept secteurs stratégiques et 70 orientations, a fixé les objectifs auxquels doivent se conformer les PCET de la Réunion. L'analyse de ces orientations montre :

- Une grande place donnée à l'adaptation
- Une place prépondérante au développement des énergies renouvelables
- Des orientations restant assez peu détaillées sur la MDE transports
- Pas d'orientation concernant les aspects liés à la consommation, les déchets ou les modes de production

Le Plan Climat du TCO devra être compatible avec les objectifs et orientations du SRCAE, en les précisant de manière opérationnelle et aller plus loin sur l'économie.

LES ENJEUX EN SYNTHÈSE

Le diagnostic réalisé, aussi bien en termes de bilan des émissions, d'étude de la vulnérabilité, d'analyse des acteurs et des politiques en cours sur le territoire a permis d'identifier **quatre axes stratégiques** pour le Plan Climat Energie Territorial du TCO et de Saint-Paul. Une note d'analyse approfondie a été éditée pour accompagner les ateliers de concertation, sur la base de ces axes.

Nous présentons ici la synthèse de ces analyses.

ENJEU N°1 : LES TRANSPORTS



40% du bilan global est dû aux transports. L'enjeu des transports est crucial car il exprime bien l'insularité et l'éloignement du territoire de ses principaux centres d'échanges, et par conséquent sa vulnérabilité. C'est aussi l'enjeu le plus difficile à traiter, et de fait nécessite que le territoire mette encore plus de moyens et d'efforts pour y répondre.

ENJEU N°2 : L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS



36% du bilan global est dû à la consommation d'énergie (essentiellement d'électricité) des bâtiments (industrie, tertiaire et résidentiel). Cet enjeu est identifié depuis longtemps au niveau de l'île et abondamment traité par l'ensemble des acteurs. La tendance est néanmoins toujours à la hausse, aussi bien la dépendance aux énergies fossiles que la consommation des différents acteurs.

ENJEU N°3 : L'ÉCONOMIE



Avec **24%** du bilan, si on y inclue les importations, l'agriculture et les déchets, le mode de production et de consommation du territoire représente un enjeu majeur en termes d'atténuation et d'adaptation aux enjeux énergétiques et climatiques. Cet enjeu touche également au mode de développement que se choisiront les réunionnais pour les prochaines décennies.

ENJEU N°4 : L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Les orientations et les choix d'aménagement ainsi que les modes constructifs conditionnent complètement les enjeux 1 et 2. En ce sens, les choix qui seront fait en termes d'aménagement et de construction durable du territoire sont structurants pour la réduction de la dépendance énergétique de l'île.

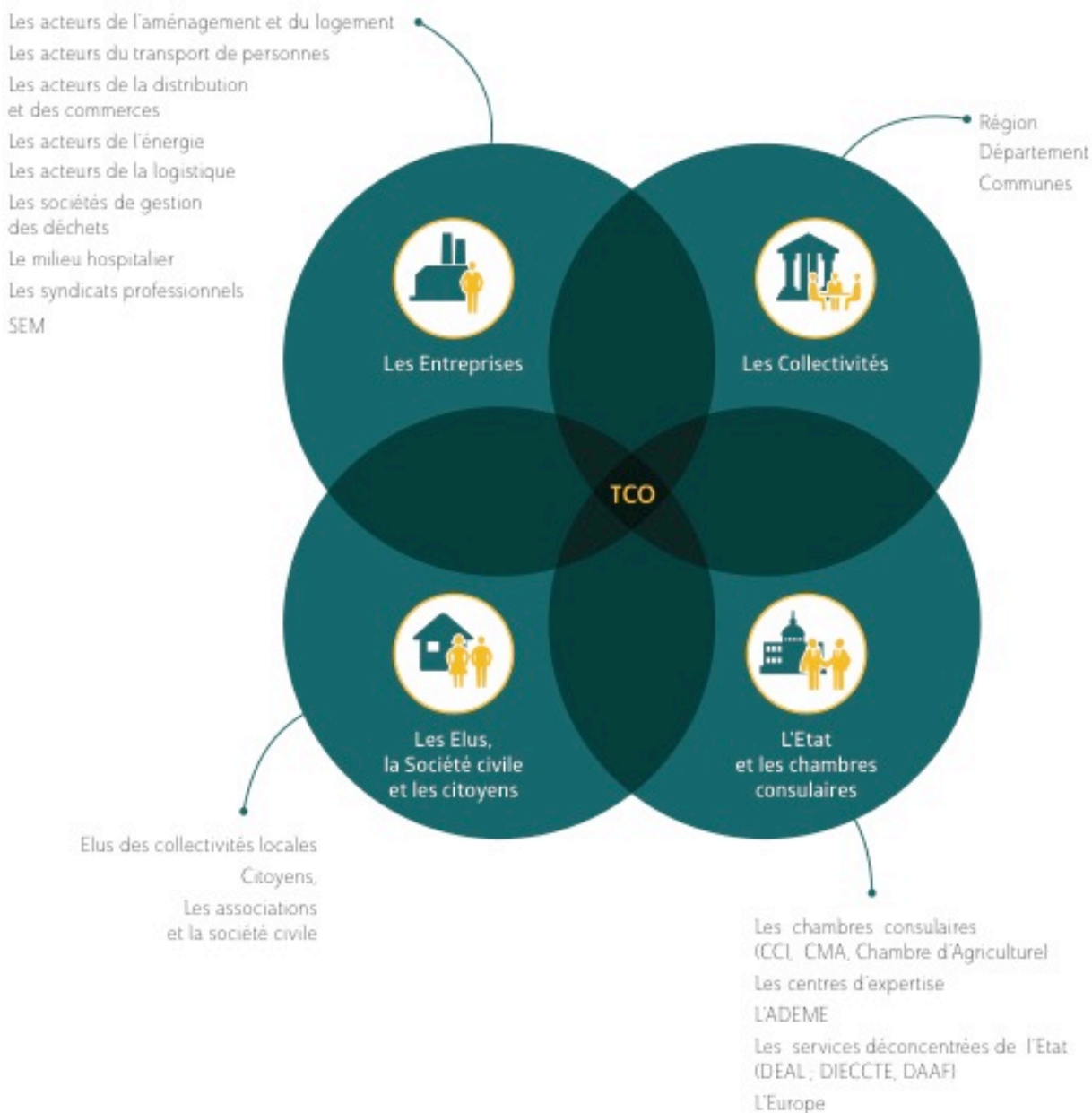
Le projet Ecocité, qui va définir ces orientations pour le cœur d'agglomération du TCO devra être le moteur des projets d'aménagement durable du territoire et montrer l'exemple à l'ensemble de la Réunion.



LE PCET, UNE DEMARCHE CONCERTEE

LES ACTEURS DE LA DEMARCHE

Le plan climat concerne l'ensemble des acteurs du territoire. Outre les citoyens qui seront consultés dans le cadre de la mise en œuvre du PCET, l'ensemble des acteurs publics et économiques ont à se prononcer et être partie prenante du plan climat. Nous présentons ci-après la liste non exhaustive des acteurs identifiés sur le territoire concernés par le PCET.



LE PROCESSUS DE CONCERTATION EN SYNTHÈSE⁹

L'élaboration du PCET du TCO a été le fruit d'une co-construction avec les acteurs du territoire et la prise en compte des débats de la concertation citoyenne réalisée lors du SRCAE. Une consultation de la population du TCO est prévue en 2016 (à l'issue des élections régionales) sur la mise en œuvre concrète des actions du Plan Climat.



⁹ Pour le détail du contenu des débats, se reporter aux cahiers de la concertation

SYNTHESE DES ATELIERS DES ACTEURS

LES CONCERTES PARLENT DE VALEUR AJOUTEE POUR LE TERRITOIRE

- Une mise en mouvement des acteurs
- L'acquisition de nouvelles compétences
- Des économies de ressources
- De nouveaux usages
- La création de nouvelles activités, la transformation de filières existantes
- La réduction de certains risques collectifs et individuels
- Un territoire plus résilient



UNE VISION PARTAGEE DES OBSTACLES

- Champ comportemental
- Compétences absentes
- Inertie du système (économique, lourdeur du « stock », habitudes)
- Une gouvernance peu adaptée aux enjeux de transition
 - Leadership politique
 - Dynamique entre acteurs
 - Complexité et cloisonnement
- Solutions alternatives peu promues
- Modèle économique actuel (équilibres, optimisations, court terme privilégié, coûts non pris en comptes)
- Territoire contraint et population croissante

PROPOSITION DE PISTES DE TRAVAIL

- Acquisition des compétences
- Incitation des acteurs (y compris la population)
- Actions sur l'existant (y compris l'économie)
- Nouvelle solutions locales à développer
- Action sur la gouvernance
- Des modes de financement adaptés
- Des économies
- De nouvelles initiatives (taxes, aides, bonus)
- Réduire les temps d'accès et simplifier l'accès aux financements
- Réallouer les investissements et les dépenses publiques

Paroles d'acteurs

- ➔ « Nous sommes tous concernés par ces actions, dont nous devons être tous acteurs »
- ➔ « Il est très important qu'il y ait un portage du PCET par les élus »
- ➔ « Tenir compte des habitudes, des préjugés, de la peur de l'inconnu (rendre l'inconnu moins inconnu); expliquer qu'il est possible de vivre mieux autrement »
- ➔ « J'ai apprécié la grande diversité des organismes représentés, car un des défis est de décroiser les filières – on n'a pas l'occasion de rencontrer ces personnes dans nos pratiques professionnelles alors qu'on travaille sur un thème commun »



Ateliers acteurs



Ateliers acteurs



Atelier élus du TCO



Ateliers agents du TCO

SYNTHESE DES ATELIERS ÉLUS

Les élus présents :

Mme. Vanessa MIRANVILLE – Maire de La Possession, 3^{ème} Vice-Présidente du TCO

M. Bernard ROBERT – 3^{ème} adjoint au Maire de la Commune du Port

M. Guy SAINT-ALME – 12^{ème} Vice-Président du TCO

M. Thierry MARTINEAU – 14^{ème} Vice-Président du TCO

Mme. Annick LE TOULLEC – 8^{ème} adjointe au Maire de la Commune du Port

M. Jean-Claude MAILLOT – Conseiller communautaire

Mme. Nadine SEVETIAN – Conseillère communautaire

Mme. Jocelyne DALELE – Conseillère communautaire

Mme. Magalie GADO – Conseillère communautaire

Mme. Magalie LAHISAFY – Conseillère communautaire

LES SECTEURS A PRIORISER SELON LES ELUS

a/ Mobilité, transports doux ou collectifs et multi modalité

- La mobilité et le développement des transports collectifs, un volet d'action où les marges de manœuvre sont importantes
- L'attachement à la voiture, un frein au développement des transports collectifs
- Aller plus loin : développement des transports doux et de la multi modalité

b/ Le bâtiment et les équipements domestiques

- La construction ou rénovation de bâtiments économes
- L'adaptation des équipements électroménagers

c/ Les circuits courts et les filières de recyclage

LES POINTS D'ATTENTION

a/ L'argument des coûts et bénéfices de court, moyen et long terme

- La difficulté de la rentabilité de court-terme, par exemple pour les bâtiments
- La nécessité de prouver les gains économiques de court, moyen et long terme

b/ L'argument du confort et du cadre de vie

LES MOYENS D'ACTION A METTRE EN ŒUVRE EN PARALLELE

a/ L'importance du portage politique du PCET et des actions qui y sont liées

b/ L'importance de la sensibilisation et de l'éducation aux enjeux du climat et de l'énergie

c/ L'importance d'une vision de long terme et du changement des comportements et habitudes

Paroles d'élus

- ➔ « Bien animé, riche, bel échange entre nous ; à refaire on pourrait avoir des séances plus thématiques. »
- ➔ « Trop court, ça donne envie de continuer, j'aimerais savoir comment cela va s'enchaîner avec la population par la suite ; intéressants, les chiffres ».
- ➔ « Il est important que les gens comprennent que cela est concevable à l'échelle de chacun, cela relève d'une question de confiance dans ce qui peut être proposé. »
- ➔ « Ce n'est pas parce que les gens comprennent qu'ils vont faire, ça ne suffit pas. »
- ➔ « Cela nous concerne tous au-delà des clivages politiques »

SYNTHESE DES ATELIERS AGENTS

Deux réunions avec les agents du TCO - 04 et 05 décembre 2014 : « **Nous, agents et habitants du territoire, et le PCET** »

LES MOTIVATIONS DES AGENTS POUR PARTICIPER A CETTE REUNION

a/ Des questionnements et sensibilités personnelles diverses vis-à-vis des enjeux globaux du climat et de l'énergie

b/ Des questionnements en tant qu'agents de la collectivité, quant à la mise en œuvre du plan climat à l'échelle des communes ou de l'intercommunalité

- Une envie d'informations sur le fonctionnement global du PCET au sein de la collectivité, sur sa transversalité, et sur les actions qui ont été menées par les services concernés
- Des questionnements sur le rôle de chacun dans le plan climat, et sur la manière d'activer plus de solidarité et d'interactions entre les services



c/ Agents... Mais aussi citoyens : quels gestes et actions à mettre en œuvre, à l'échelle de chaque individu ?

- Des agents et citoyens venus par simple curiosité, parfois sceptiques ou ne se sentant pas encore pleinement concernés par les enjeux du climat et de l'énergie
- Des agents et citoyens déjà investis ou en recherche d'actions à mettre en œuvre

CE QUE LES AGENTS COMPRENNENT DU PCET

a/ La nécessité d'agir et réduire les impacts environnementaux et sanitaires à l'échelle globale

b/ La retranscription d'enjeux globaux à l'échelle des collectivités

c/ Un sentiment parfois d'impuissance, et la reconnaissance d'une nécessité de mise en œuvre de moyens et actions collectives

LES AGENTS FACE AUX OBJECTIFS DU PCET (LE PCET ET MOI...)

a/ La nécessité d'une prise de conscience collective, au niveau des collectivités et des entreprises, comme des ménages

b/ La nécessité de changement des comportements individuels et collectifs au quotidien

Paroles d'agents

- ➔ « Content que nous nous engageons en tant que collectivité. Pour que les habitants changent, il faut d'abord que nous changions. »
- ➔ « J'ai bien aimé l'interaction entre nous, sans passer par des grands concepts. »
- ➔ « Je me rends compte de mes habitudes. Il faudrait avoir une même méthode pour les usagers. Passer de la publicité n'est pas suffisant. Rencontrer les gens va les faire réagir. »
- ➔ « Je suis là en tant qu'usager du territoire et agent du TCO, pour valoriser le travail des collègues ; tout ce qui va ressortir va nous servir »



LE CHOIX DE L'AMBITION : LE SCENARIO ET LES OBJECTIFS DU PCET

3 SCENARIOS POUR DEFINIR LES PRIORITES DU PCET

« Il y a un mythe selon lequel l'action climatique coûtera très cher, alors que l'inaction coûtera beaucoup, beaucoup plus cher »

Rajendra Pachauri, Président du GIEC

Le Bilan Carbone territorial a permis d'identifier les émissions de gaz à effet de serre de l'année 2012.

Sur la base de ce diagnostic, il s'agit donc de déterminer les objectifs de réduction de ce bilan que souhaite se donner la collectivité à l'horizon 2020 et 2030.

Le Plan Climat final sera composé des actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Pour faire ce travail et déterminer les objectifs pertinents, plusieurs scénarios prospectifs ont été proposés.

Ils considéraient 3 critères :

- les émissions de gaz à effet de serre,
- les consommations et production d'énergie,
- les coûts financiers.

Ces scénarios dépendent de paramètres structurants liés au développement du territoire, comme la démographie, les choix d'aménagement, la construction et les infrastructures, le parc de véhicules, les évolutions technologiques et les politiques choisies par la collectivité pour réduire les consommations d'énergie et les gaz à effet de serre.

Type de donnée	Valeur	Source
Scénario démographique du SCOT à 2020 prolongé à 2030	1,3%	SCOT
Scénario de consommation électrique à 2030 : déclinaison sur le TCO du bilan prévisionnel EDF à 2030 selon les secteurs		Scénario de référence – Bilan-prévisionnel EDF- reunion-juillet-2013
industriel	2,1%	
tertiaire	2,5%	
résidentiel	2,3%	
Prolongation des tendances actuelles du trafic aérien passager	1,2%	Rapports d'activité aéroports
Progrès technique sur les GES pour les véhicules personnels	-2,0%	Etude DREAL Poitou- Charentes
Progrès technique sur les GES pour les poids lourds	-1,3%	Etude DREAL Poitou- Charentes

Paramètres socio-économiques et techniques du scénario tendanciel

3 scénarios ont été étudiés pour aider à l'élaboration des objectifs du PCET :

- **Le scénario n°1 « Passif - Tendancier » +25% de GES**

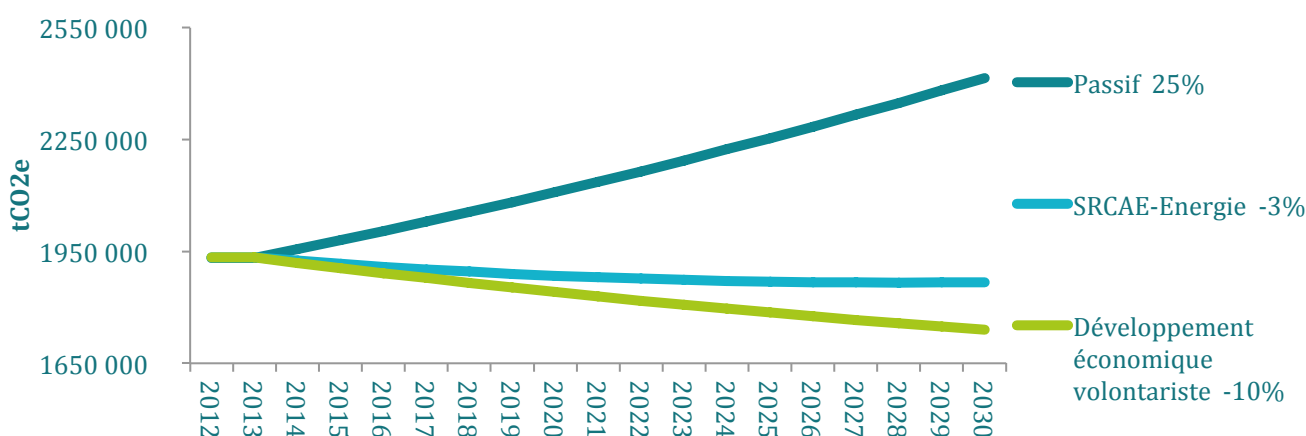
Peu d'actions volontaristes sont mises en œuvre : le TCO et Saint-Paul ne font rien sur les questions énergie-climat, les politiques publiques et les acteurs du territoire continuent à fonctionner comme ils l'ont fait dans les 10 dernières années.

- **Le scénario n°2 « Réglementaire – SRCAE » : -3% de GES**

Le TCO et Saint Paul contribuent à la réalisation des objectifs fixés par la Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), notamment sur la MDE Bâtiments, les Energies renouvelables et les transports. Le PDU et le SCOT prennent en compte ces objectifs dans leurs grandes orientations.

- **Le scénario n°3 « Développement économique volontariste » : -10% de GES**

Le TCO et Saint Paul initient en plus du volet lié au SRCAE des actions liées au développement de l'économie circulaire, les filières locales et la réduction des déchets. Le SCOT, le PDU, le PLU, PLP et le PCET vont plus loin dans leurs prescriptions et un suivi de la mise en œuvre est effectué.



Evolution des émissions de GES du TCO – hors trafic aérien- selon 3 scénarios¹⁰

LES COÛTS ET L'IMPACT ECONOMIQUE DE CHAQUE SCENARIO

Ces émissions de GES ont un coût économique, lié en particulier au coût des différentes énergies fossiles importées pour les transports et l'électricité principalement.

Paramètres	Valeur 2010	Valeur 2030	Unité	Source
Pétrole	78.1	134.5	\$ ₂₀₁₀ /baril	AIE WEO 2011
Gaz	7.5	13	\$ ₂₀₁₀ /Mtu	AIE WEO 2011
Charbon	99.2	115.9	\$ ₂₀₁₀ /tonne	AIE WEO 2011

Prévision d'évolution des prix des énergies fossiles pour les scénarios économiques

Source: 2012, Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050

¹⁰ Pour le détail des estimations réalisées, lire la note « PCET du TCO, scénarios 2020 et 2030 »

Les diminutions d'émissions de GES s'accompagnent donc d'économies financières que l'on peut estimer : de 230 à 350 millions d'euros d'économie seront permis par la mise en place des différents plans d'action. Par ailleurs, les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de ces plans d'actions peuvent également être estimés et mis au regard des économies potentielles, en y incluant les emplois qui seront créés grâce à ces investissements.

Si les investissements à réaliser lors des 5 prochaines années essentiellement sont un coût certain au départ, il s'agira à l'horizon 2020 et par la suite d'un véritable bol d'oxygène économique et social pour le territoire, permettant aussi bien de mieux résister aux augmentations des prix de l'énergie que de créer une économie locale et des emplois non délocalisables dans divers domaines (énergies renouvelables, rénovation thermique, déchets, économie circulaire...).

	Tendancier	Réglementaire-SRCAE	Volontariste
Evolution Gaz Effet de Serre entre 2014 et 2030	+25%	-3%	-10%
Surcoûts Energétiques cumulés entre 2014 et 2030	975 M€	-	-

Comparaison entre le scénario tendancier, le SRCAE et le scénario volontariste

	SRCAE	Volontariste
Coûts en M€	76 M€	256 M€
Economies estimées (directes ou évitées) par rapport au scénario tendancier	-237 M€	-363M€
Potentiel d'emplois nouveaux	90	300
Potentiel d'emplois pérennes	280	1000 ¹¹

Impacts économiques des scénarios SRCAE et Volontariste

Ne pas agir coûtera près d'1 milliard d'euros de plus au TCO en 15 ans. Investir 250 millions d'euros évitera 350 millions de dépenses énergétiques inutiles, et créera des centaines d'emplois sur le territoire.

¹¹ Evaluation des impacts et des coûts de la transition carbone

Etude «Cartographie de la transition carbone » par the Shift Project – Avril 2013

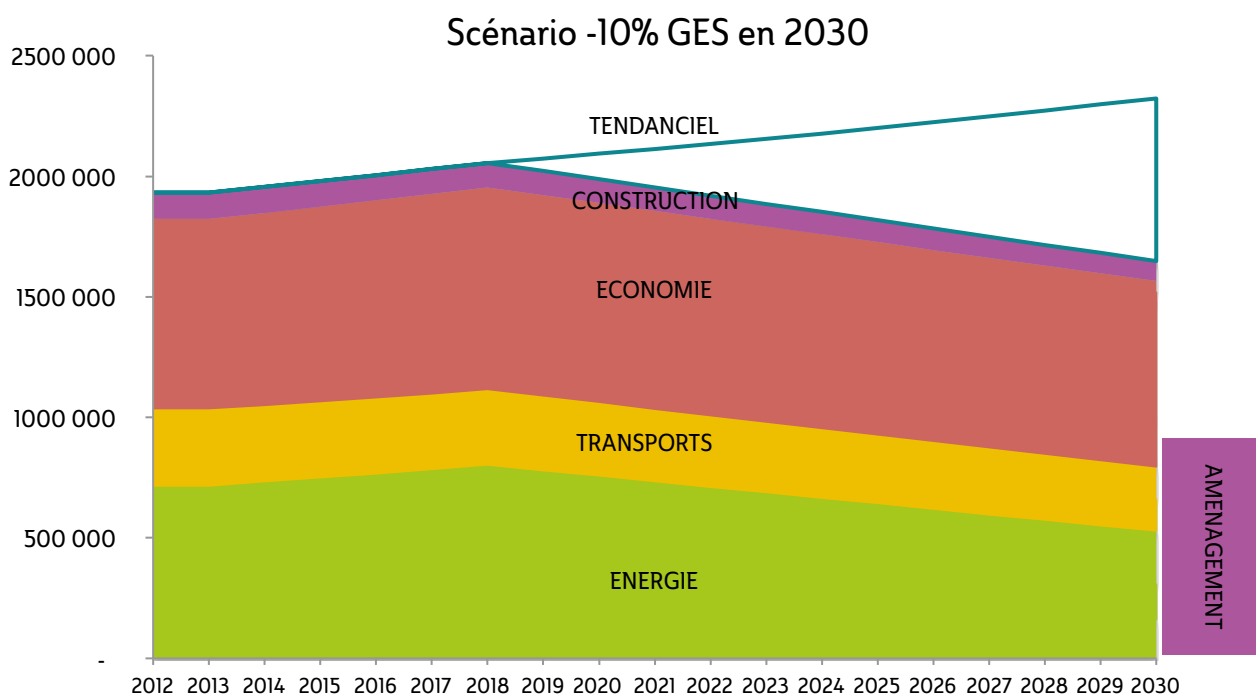
LE CHOIX D'UN SCENARIO VOLONTARISTE : -10% EN 2030

Le comité de pilotage du TCO, afin d'affirmer l'ambition du territoire et la conscience des élus de l'importance des enjeux, a choisi de fixer le cap du scénario volontariste pour le plan d'action du PCET.

DES OBJECTIFS DECLINES PAR DOMAINE

Sur la base de ces objectifs, le plan d'action sera donc construit de manière à y répondre. Pour identifier plus en détail les objectifs de chaque scénario, ils ont été déclinés pour chaque poste d'émission de gaz à effet de serre. Cela donne ainsi une déclinaison des objectifs de réduction pour chaque domaine : consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, transports, consommation, déchets.

A noter que les actions sur l'aménagement ont un impact sur chacun des autres sujets (construction de bâtiments, infrastructures de transport zones d'activités...). Ces objectifs permettent ainsi de déterminer l'ambition à fixer pour chaque action opérationnel du plan climat.



Le choix de la transition énergétique est un choix politique fort et demande une vision éclairée et ambitieuse de l'avenir du territoire.

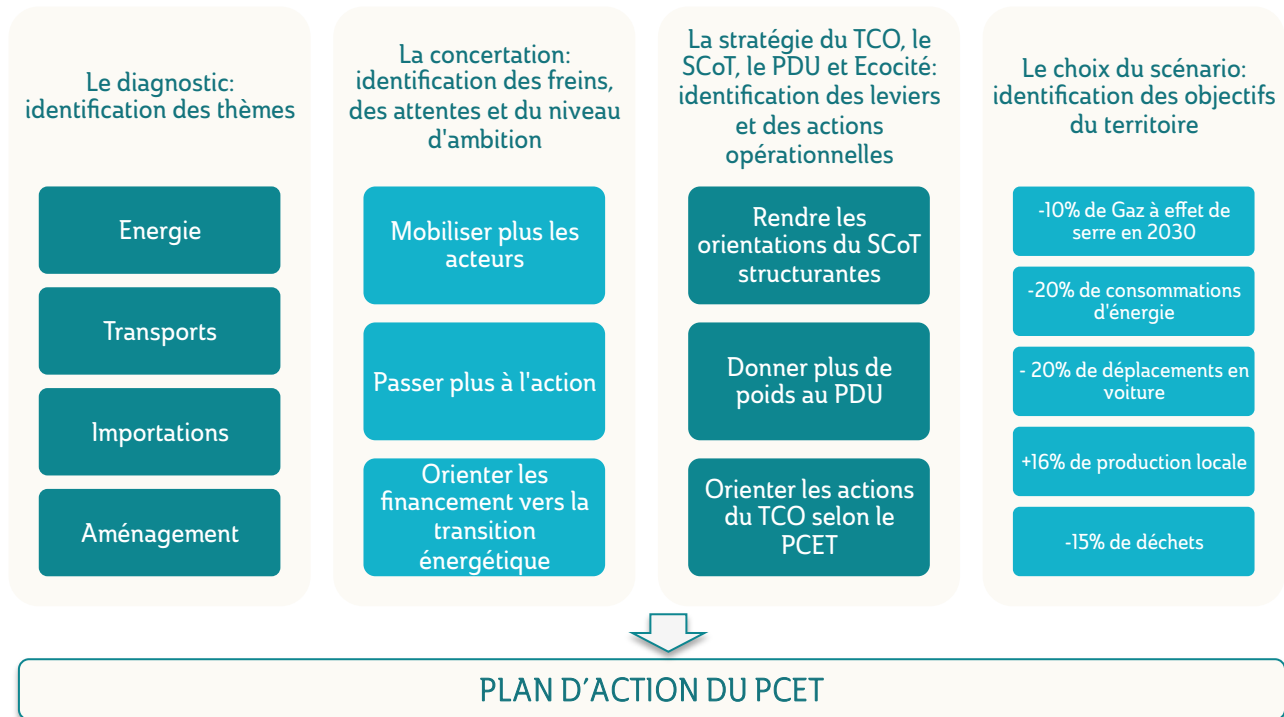


LE PCET DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST EN ACTIONS

LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION

UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE, POUR BATIR UN PCET COHERENT

L'ensemble du travail effectué en deux ans a permis de co-élaborer et de co-construire un Plan d'actions pour le PCET cohérent et surtout pragmatique. La manière dont ce plan a été construit est résumée dans le schéma ci-après :



PREMIERE ETAPE: DES OBJECTIFS CHIFFRES POUR FIXER LE CAP

Les objectifs chiffrés à l'horizon 2030

- Atténuation : Réduire les émissions de GES du territoire de 10%
- Adaptation : Préparer un territoire résilient face au changement climatique

En détail, pour répondre à ces objectifs :

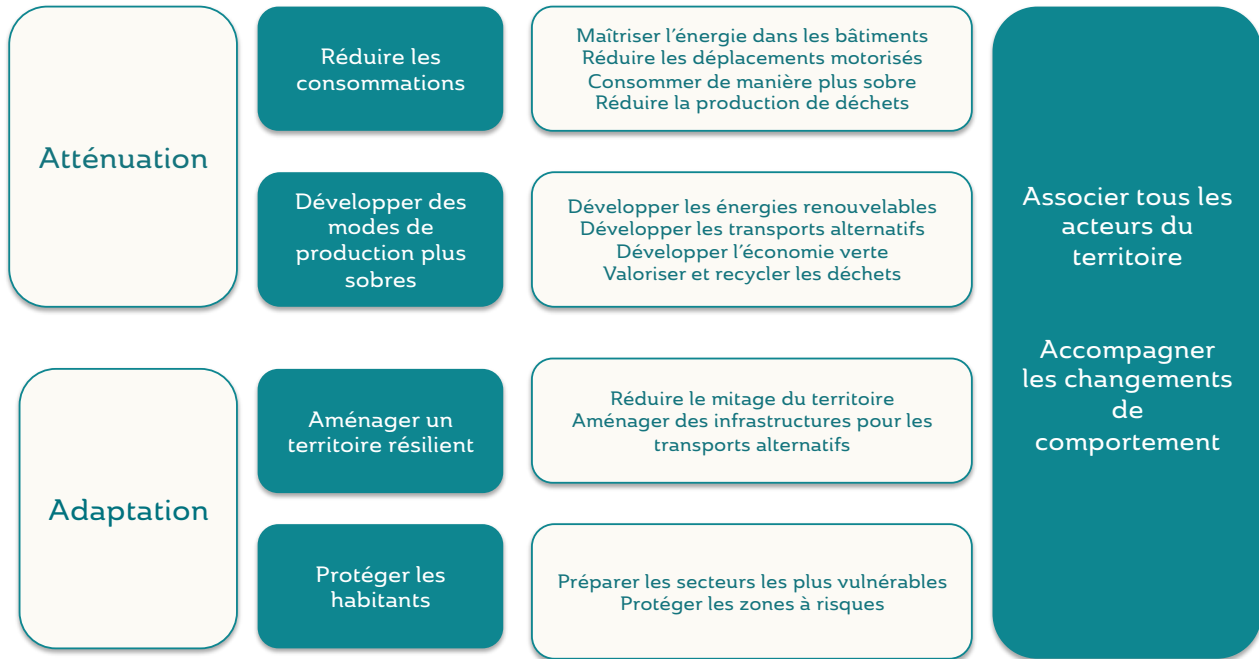
- **ENERGIE**
 - baisse de la consommation de 20%
 - 80% des logements équipés en Eau chaude solaire
 - électricité 100% d'origine renouvelables
- **MOBILITE**
 - baisse des importations de carburants fossiles pour les transports de 20%
 - augmentation de la part modale des transports collectifs à 10%
- **ECONOMIE**
 - Substitution de 10% des importations par de la production locale
 - Potentiel de création de 300 emplois verts et non délocalisables
 - Réduction de 15% des volumes de déchets
- **AMENAGEMENT** : contribution transversale aux objectifs précédents, notamment sur les infrastructures et les choix d'aménagement.

DEUXIEME ETAPE : DECLINER LES OBJECTIFS CHIFFRES EN OBJECTIFS OPERATIONNELS

Pour atteindre les objectifs fixés à 2030 il faudra mener de front plusieurs types d'actions. Il est possible de définir cette approche en 5 points essentiels :



L'application de ces points aux enjeux du PCET est alors déclinée dans le schéma ci-après :



TROISIEME ETAPE : LA STRATEGIE OPERATIONNELLE EN 5 AXES

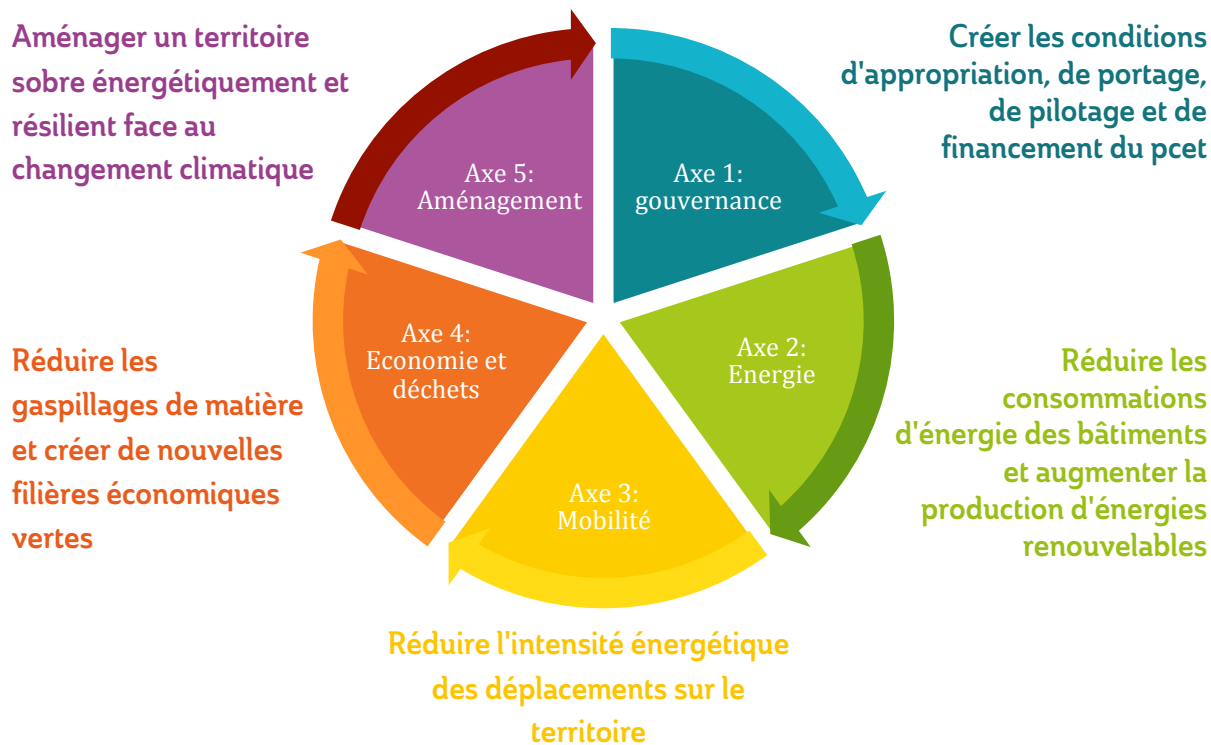
A partir de l'ensemble des éléments précédents et les objectifs déclinés, le projet opérationnel du PCET a été construit selon 5 axes stratégiques.

A partir du diagnostic qui avait permis d'identifier 4 enjeux majeurs (Energie des bâtiments, Transports, Economie et aménagement du territoire), le PCET a été bâti de manière à ce que les axes stratégiques répondent à ces 4 enjeux, tout en s'assurant que dans chaque enjeu soient bien pris en compte les aspects liés à la réduction de la consommation, la recherche de nouvelles formes de production, ainsi que les aspects liés à l'adaptation.

Un cinquième axe transversal a été identifié, celui qui permet aux autres de se mettre en musique : c'est l'axe de la gouvernance globale du PCET, qui définit l'animation, le portage politique, la communication ou le financement de l'ensemble des orientations.

Ainsi chaque axe stratégique permet de répondre aux objectifs fixés.

5 axes ont ainsi été définis après le travail de concertation, ils sont résumés dans le schéma ci-après :



Les 5 axes stratégiques du PCET du TCO

LA COHERENCE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET DES AXES STRATEGIQUES

Pour réussir la mise en œuvre opérationnelle du PCET il faut que chaque axe corresponde à des champs d'action existants et en même temps correspondants aux enjeux et aux réalités. Ainsi le plan d'action global est lisible et surtout cohérent. Cette cohérence est à nouveau résumée dans le schéma suivant, qui croise les objectifs opérationnels et les axes stratégiques. C'est à partir de cette construction que nous pouvons alors réaliser le plan d'action opérationnel du PCET, permettant de couvrir l'ensemble des champs.

Axes stratégiques et orientations			Typologie des actions
Axe 1 – gouvernance et communication			Organisation
Axe 2 Energie	Axe 3 Transports	Axe 4 Economie et déchets	Atténuation
MDE bâtiments	MDE Transports	Consommation Production de Déchets	Consommation
ENR	Véhicules verts, TC et vélo	Valorisation des Déchets Métiers verts	Production
Axe 5 - Aménagement			
Construction, infrastructures de transport, économie			Organisation territoriale
Adaptation du territoire			Adaptation

Le plan d'action complet est présenté dans la page suivante.

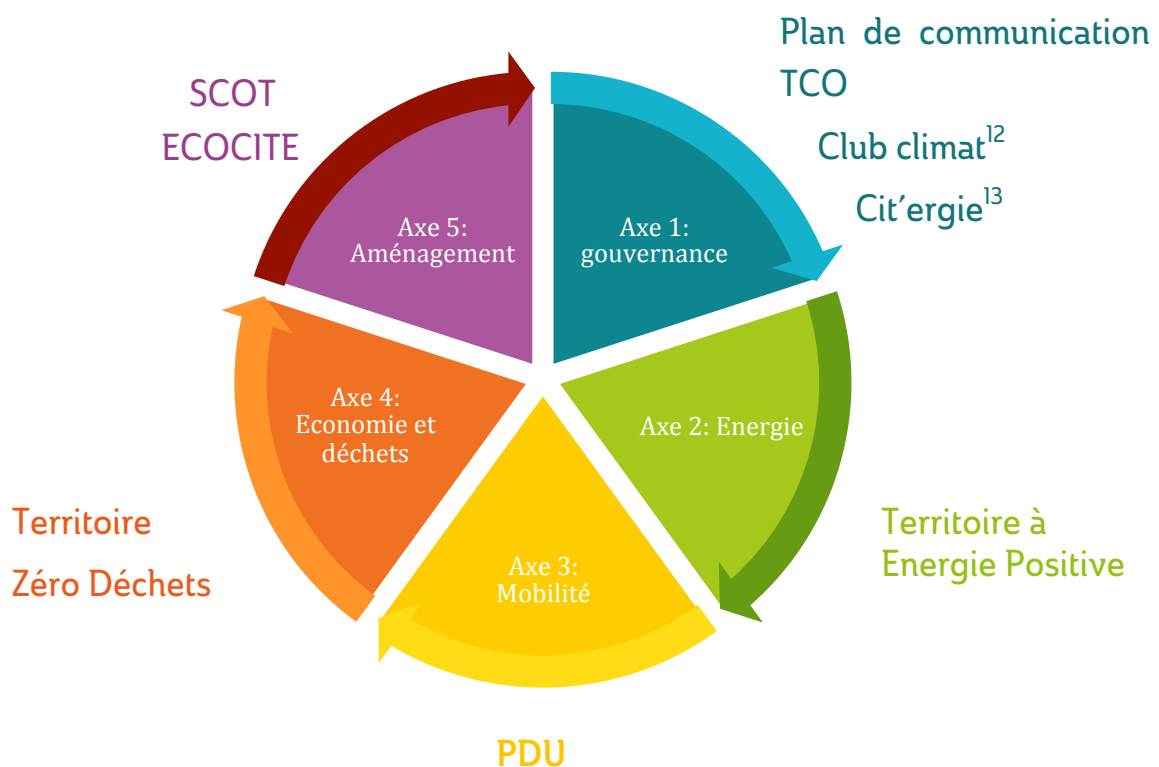
LES 34 ACTIONS DU PCET EN SYNTHÈSE

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	N°	Actions
CRÉER LES CONDITIONS D'APPROPRIATION, DE PORTAGE, DE PILOTAGE ET DE FINANCEMENT DU PCET	Donner une identité au Plan Climat	1.1	Créer et mettre en œuvre le plan de communication du PCET
	Accompagner et Impliquer les acteurs du territoire	1.2	Sensibiliser et impliquer les habitants à travers des démarches engageantes
		1.3	Créer des instances de gouvernance associant les acteurs institutionnels et socio-économiques
	Développer la connaissance et les compétences en interne	1.4	Former les élus et le personnel du TCO aux enjeux du PCET
		1.5	Approfondir la connaissance du territoire sur le volet "Energie-Climat"
	Mettre en place une organisation interne pour assurer un pilotage de qualité	1.6	Mettre en place un processus de pilotage interne du PCET
		1.7	Prendre en compte le coût des énergies à tous les niveaux du budget du TCO
		1.8	Garantir le financement de la mise en œuvre du PCET
REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS ET AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES	Rendre les collectivités sobres énergétiquement	2.1	Créer un poste de Conseiller en Energie Partagée destiné au TCO et à ses communes membres
	Rendre les acteurs socioéconomiques sobres énergétiquement	2.2	Réaliser des bâtiments tertiaires exemplaires en termes de consommation énergétique
		2.3	Lancer des projets d'économie d'énergie avec le secteur tertiaire
		2.4	Soutenir les actions de maîtrise de l'énergie dans l'industrie
	Valoriser les ressources énergétiques renouvelables du territoire	2.5	Equiper le patrimoine en moyens de production d'énergies renouvelables
		2.6	Faciliter l'installation et l'intégration de moyens de production d'énergies renouvelables
		2.7	Inciter à l'installation de chauffe-eau solaires dans l'habitat
REDUIRE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE	Accompagner les acteurs dans la réduction des déplacements motorisés	3.1	Mettre en œuvre le Plan de déplacement administration (PDA) du TCO
		3.2	Aider les acteurs du territoire à réaliser des Plans de déplacements
		3.3	Soutenir le développement du covoiturage
		3.4	Optimiser les performances énergétiques du parc de bus
		3.5	Soutenir les projets d'optimisation logistique sur le territoire
	Développer les infrastructures pour les transports alternatifs à la voiture	3.6	Réaliser des itinéraires privilégiés et des pôles d'échanges pour les transports collectifs
		3.7	Mettre en œuvre le schéma directeur vélo issu du PDU
REDUIRE LES GASPILLAGES DE MATIÈRE ET CRÉER DE NOUVELLES FILIÈRES ÉCONOMIQUES VERTES	Encourager de nouveaux modes de production	4.1	Structurer des projets d'économie circulaire sur le territoire
		4.2	Soutenir les filières professionnelles liées à l'environnement
		4.3	Promouvoir les espaces de réemploi
	Réduire les gaspillages et créer un territoire "zéro déchets"	4.4	Intervenir dans les supermarchés et les écoles pour réduire le gaspillage alimentaire
		4.5	Étendre les actions de compostage individuel et collectif
		4.6	Renforcer les actions de sensibilisation au tri des déchets
AMÉNAGER UN TERRITOIRE SOBRE ÉNERGÉTIQUEMENT ET RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Encourager de nouvelles pratiques d'aménagement à travers les outils de planification	5.1	Prendre en compte la réduction des émissions des déplacements motorisés et le développement des transports collectifs dans le SCOT
		5.2	Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
	Encourager de nouvelles pratiques d'aménagement à travers les projets urbains	5.3	Intégrer les objectifs du PCET dans les actions de l'Ecocité
		5.4	Créer un cahier des charges favorisant les bonnes pratiques en matière d'aménagement sur tous les projets gérés par le TCO
	Adapter le territoire aux changements climatiques	5.5	Sécuriser les lieux vulnérables afin de protéger la population
		5.6	Favoriser l'expérimentation de solutions d'adaptation du territoire aux changements climatiques

LES AXES STRATEGIQUES DU PCET ET L'ARTICULATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE

On parle souvent du millefeuille administratif pour évoquer la multiplication et l'empilement des outils de planification territoriale, jusqu'à perdre la cohérence nécessaire entre elles. Or par la nature même de ses enjeux, le PCET touche à tous les domaines du développement et de la vie du territoire. Le PCET ne peut donc être mis en œuvre en parallèle ou de manière indépendante des autres politiques. Il doit non seulement inspirer et orienter les autres politiques mais être même un lien de cohérence entre elles.

Ainsi les axes stratégiques du PCET vont dialoguer et interagir de manière continue avec les autres outils gérés par la collectivité



Interactions entre les documents ou projets stratégiques du TCO et les axes du PCET

¹² Le Club climat est une instance de gouvernance à créer pour faire participer les acteurs externes à la mise en œuvre (action 0.3)

¹³ Cit'ergie est un label européen qui récompense la politique énergétique d'une collectivité. Il est le complément d'un PCET et aide à la mise en œuvre.

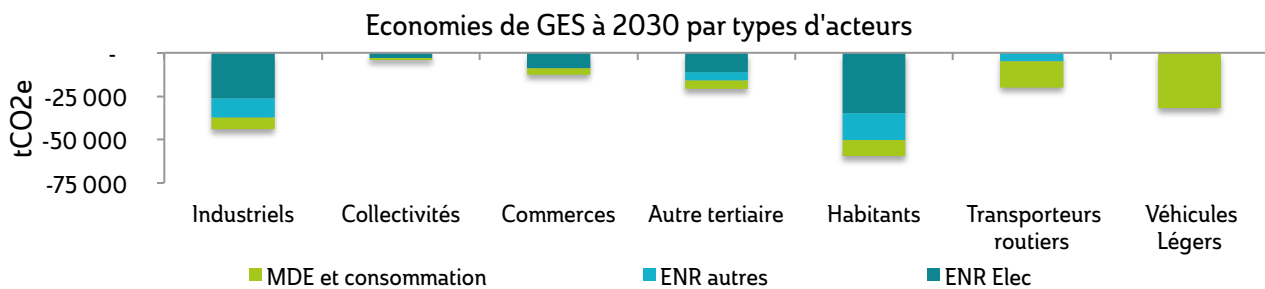
LA CONTRIBUTION DES ACTIONS AUX OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS DE GES

Afin d'évaluer les poids respectifs des actions et des axes stratégiques, nous avons appliqué les objectifs fixés par le scénario volontariste et réparti ces objectifs sur les acteurs concernés puis sur les actions nécessaires.

Rappel des objectifs du scénario volontariste en 2030 (voir détail page 38)
10% GES en 2030 sur l'ensemble du périmètre = - 190 000 tCO₂e sur 15 ans

REPARTITION DES EFFORTS PAR ACTEUR

Au-delà des compétences propres des collectivités, enclencher une dynamique territoriale est vital pour le devenir énergétique et climatique du territoire. Le graphique suivant illustre cet état de fait en présentant les diminutions d'émissions de GES nécessaire annuellement pour chaque acteur (en y incluant l'amélioration du mix électrique de ses consommations d'électricité).

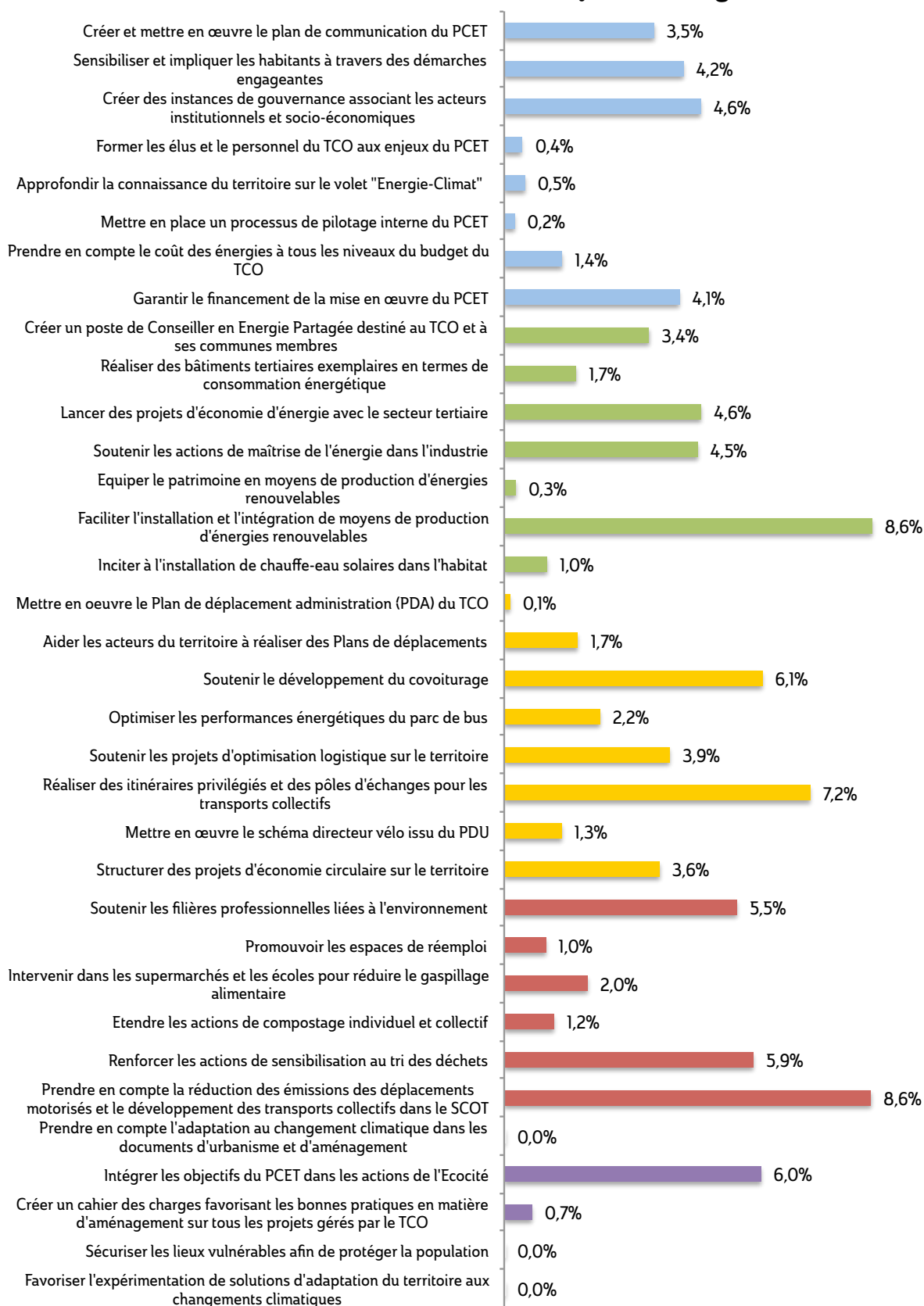


REPARTITION DES EFFORTS PAR ACTION ET AXE STRATEGIQUE

De même que pour les acteurs nous avons réparti en fonction du potentiel de chaque action les réductions d'émissions qu'on pouvait en attendre, à condition que l'action soit menée au bout. Il est à noter que les actions des axes stratégiques 1 et 5 (gouvernance et aménagement) choisis sont des actions transversales, sur lesquelles il n'est pas possible d'évaluer une réduction d'émission de manière directe (par exemple on ne peut pas évaluer précisément les réductions d'émission induites par une action de communication). Néanmoins ces actions sont indispensables pour l'efficacité des actions très opérationnelles. Nous avons donc appliqué une clé de répartition (estimée en fonction de l'importance de l'action) entre les actions transversales et les actions opérationnelles.

Par exemple : pour réduire les émissions des bâtiments, il est nécessaire de mener des actions de communication, de mise en mouvement d'acteurs, des actions exemplaires pour inciter, des actions de financement, de travaux de rénovation, et de revoir également les documents de planification. Toutes ces actions contribuent chacune à l'atteinte de l'objectif. La manière dont nous avons réparti les efforts ci-dessous est donnée à titre pédagogique et nécessiterait une étude approfondie pour chaque action pour être approfondie. La méthode d'évaluation des impacts des actions GES développée par l'ADEME pourrait servir lors d'une prochaine étude pour en évaluer l'impact réel.

Contribution à l'objectif GES global



LES FICHES ACTIONS DETAILLEES

Pour chaque objectif opérationnel du plan d'action une fiche action a été définie. Cette fiche action comporte tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre du PCET par les différents acteurs concernés. Ces fiches actions sont organisées selon le modèle suivant :

AXE 2 REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES BATIMENTS ET AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

2.1 Créer un poste de Conseiller en Energie Partagée destiné au TCO et à ses communes membres

Potentiel d'économies financières	Potentiel de création d'emplois	Contribution à l'objectif global	Coût annuel	Porteur de l'action	Échéance d'engagement de l'action	Durée
- 87 000 €	1	3,4%	60 000 €	DEV	2015	5 ans

Type d'action Objectifs stratégiques

Compétences TCO Avancement N : Nouvelle - P : Planifié - E : En cours P	Rendre les collectivités sobres énergétiquement
---	--

Financement Actions principales

TEPCV, ADEME, TCO	2.1.1 Recruter un Conseiller en Energie Partagée 2.1.2 Etablir un suivi de la consommation énergétique du TCO et proposer des pistes d'amélioration 2.1.3 Accompagner les communes membres dans le suivi et la maîtrise de leurs dépenses énergétiques 2.1.3.1 Identification de référents communaux 2.1.3.2 Accompagnement à la mise en place d'un tableau de bord 2.1.3.3 Animation d'un groupe de pratique 2.1.4 Favoriser la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie sur le territoire
-------------------	--

Animateur TCO	Dominique Grondin	Impact GES annuel (en tCO2e)	-571
Nom Projet TCO	0	Objectifs annuels attendus	-2,50%
Orientations du SRCAE	01-03	Indicateur de suivi	- Moyenne Kwh/m2/an - Consommations totales d'électricité en kwh - Dépenses annuelles d'électricité en euros

Partenaires

ADEME, SPL Energie, Communes

Exemples à suivre

[Service Conseil en Energie Partagée - ADEME Rhône Alpes](#)

LES HYPOTHESES D'ÉVALUATION

Les impacts GES annuels correspondent aux émissions de GES que l'action devra permettre de réduire pour contribuer à l'objectif global.



→ IMPACTS GES ANNUELS - CONTRIBUTION A L'OBJECTIF GENERAL

C'est la contribution en % de l'action aux réductions de GES annuelles permettant d'atteindre les objectifs de réduction de 10% des émissions de GES en 2030.



→ COÛTS ANNUELS

Les coûts annuels sont évalués à partir des actions opérationnelles identifiées. Ils correspondent aux coûts de lancement des actions opérationnelles pour la première année. Ces coûts sont à revoir en fonction des ambitions et du budget affecté par le TCO, et en fonction des actions opérationnelles décidées pour poursuivre l'action.



→ ECONOMIES POTENTIELLES

La réduction des émissions de GES correspond à des économies d'énergie ou de ressources. Ces économies sont monétisables. Ce sont des économies directes. Nous n'avons pas évalué les économies indirectes potentielles, par nature difficilement quantifiables a priori.

L'évaluation suivante a été appliquée pour faire ces évaluations :

Une tonne de CO₂ économisée équivaut à 0,26 tonne équivalent pétrole (tep) économisée.

La valeur monétaire d'une tep est basée sur les coûts d'importation des combustibles fossiles en vigueur à la Réunion. La valeur prise dans ce premier exercice est de 578 euros/tep (source : douanes 2012).

Ces économies sont prises de manière globale, selon les acteurs concernés par l'action. Elles peuvent être réalisées par le TCO ou les communes sur leurs dépenses de fonctionnement, par les citoyens sur leur facture d'électricité ou leur budget déplacement, par les entreprises sur leurs coûts de production.



→ POTENTIEL DE CREATION D'EMPLOI

Le potentiel de création d'emploi est évalué selon les cas de manière qualitative, ou quantitative sur la base des économies financières : un euro économisé sur l'énergie est un euro qui ne quitte pas la Réunion pour aller vers les pays producteurs de pétrole et peut donc être réinvesti dans l'économie locale. De fait, il contribue à la création d'emploi direct ou indirect.



REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PCET : LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION

Le PCET doit être vu comme un outil au service de la stratégie du TCO et non l'inverse. Beaucoup de collectivités font l'erreur de n'y voir qu'un instrument réglementaire de plus et se contentent de répondre à cette obligation. Le PCET est alors transformé en un énième document de planification qui n'est jamais réellement mis en œuvre.

Le TCO choisit d'utiliser le PCET comme un outil de mobilisation et de mise en mouvement sur le terrain d'actions qu'il anime.

Le TCO jouera ce rôle d'animateur tout en restant dans ses compétences. La manière dont seront mobilisés les acteurs sera décisive. Cela demande persévérance, implication de la direction et des élus et mise en place des moyens humains nécessaires, mais également une bonne identification des atouts et des faiblesses du territoire et de ses acteurs. Cette analyse permet de penser la mise en œuvre du PCET de manière plus pertinente et adaptée.

Il s'agira de bien prendre en compte ces éléments pour lever les freins et faire avancer les actions.

LES ATOUS DU TERRITOIRE :

- Des acteurs sensibilisés et sensibles aux problématiques du PCET
- De nombreux acteurs à l'échelle régionale déjà impliqués dans des actions de type PCET
- Un EPCI actif en matière de déplacements, de gestion des déchets et d'aménagement du territoire
- Un poste de responsable Energie-climat dédié au sein du TCO
- Une démarche de concertation bien accueillie et ayant suscité l'intérêt des participants
- Des politiques territoriales ambitieuses en termes de développement durable (SAR, SCOT, SRCAE, PDU etc.)
- Un projet fédérateur en termes d'aménagement (ECO CITE)
- Des enjeux très concrets pour les citoyens et les élus : prix des carburants, coûts des importations, manque d'emploi et de production locale, excès de véhicules aux heures de pointes, vulnérabilité face aux phénomènes climatiques extrêmes.

En bref

Une organisation structurée, des services portés par des femmes et des hommes de grande compétence, des acteurs dynamiques sur le territoire

LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE

- Des objectifs qui ont du mal à faire le pas de la mise en œuvre
- Un manque de mise en commun des efforts opérationnels des différents acteurs et des différents plans d'action
- Un potentiel d'économies d'énergie inexploité à l'échelle des communes
- Un manque de portage politique fort des thématiques « Energie » et « Transports propres »
- Une économie locale insuffisamment tournée vers les filières d'avenir (énergies renouvelables, recyclage, bâtiments durables, économie circulaire et collaborative...)
- Un manque d'animation collective sur le territoire
- Une sensibilité de la population mais un manque de compréhension des enjeux et des solutions

En bref

Un discours politique insuffisamment audible sur les questions énergétiques et climatiques, un mode de développement et de consommation encore trop énergivore, des intérêts privés concentrés sur le court terme et un manque d'efficacité de la mise en œuvre.

UN TCO QUI ANIME, IMPULSE, FINANCE ET MET EN ŒUVRE

Le TCO doit jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du PCET. Selon ses compétences et selon les thématiques, il peut et doit animer la démarche globale auprès des acteurs et permettre la mise en œuvre des actions en créant les conditions de réalisation. Ce rôle est extrêmement important. Le TCO ne doit pas être uniquement un financeur de projet.

Le TCO aura 4 rôles à jouer selon les typologies des actions du PCET :

- **ANIMER** la démarche : organiser, réunir, suivre, évaluer
- **IMPULSER** les actions et projets auprès de 3 acteurs : communes, entreprises, population
- **FINANCER** : inciter par les financements et aider les acteurs et les projets
- **METTRE EN ŒUVRE** les projets sur lesquels il a compétence (maîtrise de l'énergie, transports, prévention de la production de déchets, valorisation des déchets, ZAC, Ecocité)

DES PARTENAIRES STRATEGIQUES A SOLLICITER

La démarche PCET ne peut se faire que si l'ensemble des acteurs concernés se mettent en mouvement et collaborent, chacun dans son domaine. Le TCO doit donc créer le réseau d'acteur et les relations partenariales nécessaires pour la réussite des différentes actions.

5 catégories d'acteurs stratégiques ont été identifiées. Dans chaque catégorie des acteurs particuliers ont été identifiés lors des ateliers de concertation. La mise en mouvement doit se poursuivre dans la durée et ces acteurs doivent être mobilisés un par un et collectivement en fonction des sujets.

- Les 5 communes du TCO : élus et services
- L'ADEME, La Région et la SPL Energie, le Département, la DEAL, le SIDELEC, le SMTR
- Chambres consulaires : CMA, CCI, Ch Agriculture,
- Les entreprises volontaires pour être actives dans le PCET et adhérer à un futur club climat du TCO, à minima:
 - Edf, Gdf, Schneider, Sidelec
 - Sidr, Shlmr
 - La Poste
 - Les centres Hospitaliers
 - SEMTO, Cyclea
 - Grand Port
 - Entreprises de recyclage
 - Entreprises de logistique
 - Bourbon bois, CBO Territoria

- Les associations relais auprès de la population : des relations partenariales sont à créer, notamment sur l'économie sociale et solidaire

LES CLES DU SUCCES

Ce n'est qu'une fois défini le PCET et son contenu, une fois votés les objectifs et identifiés les partenaires et une fois que toutes les fiches actions ont été préparées, que les vraies difficultés de mise en œuvre du PCET commencent.

Trop de plans d'actions restent des vœux pieux faute de mise en place de la gouvernance et des moyens pour que le plan d'action se transforme en actions concrètes.

Un certain nombre de points seront incontournables pour créer les conditions de la réussite du plan.

UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE AU BUDGET FLECHE

Un soutien financier et organisationnel à la maîtrise de l'énergie

- Un budget affecté aux actions du PCET
- Une feuille de route écrite et validée avec une vision stratégique de long terme
- Une communication interne et une médiatisation externe sur la nouvelle compétence, s'appuyant sur les dispositifs existants

Une équipe dédiée, avec un budget affecté : « Mission PCET »

- Un responsable PCET animateur de l'ensemble de la démarche
- Un responsable de flux et des actions de MDE auprès des communes et entreprises
- Une organisation transverse en mode projet impliquant 5 référents des autres directions : Transports, Aménagement, Eco cité, Economie, Déchets.

Leur rôle sera de contribuer au PCET pour leurs services :

- Missions relatives au PCET dans leur fiche de poste (ex : responsable du développement de la mobilité douce)
- Suivi et *reporting* via des réunions techniques régulières (mensuelles)
- Un responsable communication ou référent (interne et externe)
- Des médiateurs « Energie » auprès de la population (sur le modèle des médiateurs déchets)
- Une sensibilisation à l'ensemble des personnels

Un Comité de Pilotage décisionnaire

- Un élu porteur impliqué dans les projets, porteur politique de la démarche sur le territoire et dans les médias
- Un Comité de Pilotage transverse à tous les services, réuni au moins 2 fois par an, décisionnaire sur les volets stratégiques, actualisant le plan d'action, vérifiant l'adéquation entre planifié et réalisé, évaluant les actions réalisées, et demandant des comptes sur l'avancement

LES CONDITIONS DE REUSSITE

Un soutien opérationnel et stratégique fort de la Direction du TCO

- Une animation « terrain », et une communication de proximité
- Souligner l'efficacité des actions, leurs conséquences, et la levée des freins et des résistances
- Un travail sur les actions d'économies financières à moyen et long terme
- L'organisation doit prendre appui sur une équipe expérimentée, notamment dans la capacité de mettre en mouvement les différents acteurs
- Fixer des **objectifs opérationnels** et évaluables

Une organisation millimétrée

- Mettre en place une organisation légère mais structurante
- Simultanément, identifier les responsabilités de chacun sur les 1ères actions
- Commencer par 4 actions emblématiques qui seront rapidement valorisables
- Intensifier la communication interne et externe sur ces 4 actions, une fois réalisées
- Partager le type de freins rencontrés, les stratégies adoptées pour les dépasser
- Valoriser les impulseurs de ces actions et leurs partenaires
- Participer aux appels à projets valorisateurs pour le territoire (type Cit'ergie, Territoire zéro déchets)

Un état d'esprit

- La difficulté fait partie du chemin
- Se remotiver en soulignant les actions positives et en les **valorisant**
- La persévérance comme seul guide
- Partager son expérience avec ses proches, c'est aussi une manière d'investir tout le monde dans un changement de comportement

A éviter

- se renvoyer la balle
- les gens qui vous découragent
- sortir d'une réunion sans décision et objectifs opérationnels
- se réfugier derrière sa compétence : on peut toujours agir, ou tenter de faire agir
- se réfugier derrière l'organisation : ce n'est pas l'organisation qui guide l'action mais l'action qui doit motiver l'organisation
- forcer quelqu'un qui ne souhaite pas s'engager. L'engagement sera viable s'il est librement consenti.

LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PCET¹⁴

Le suivi du PCET se fera sur une base annuelle, il permettra de piloter le Plan Climat et de définir les actions correctrices nécessaires pour l'efficacité de la mise en œuvre. Il permettra de définir également les priorités opérationnelles ou budgétaires.

Pour chaque action, des indicateurs quantitatifs de suivi ont été définis, et le dispositif s'attachera à évaluer l'état d'avancement de chaque action.

Des indicateurs et un état d'avancement pour chaque action, suivis tous les ans

L'évaluation est une démarche indissociable de tout projet de développement durable. Le Plan Climat-Energie Territorial nécessite d'être évalué de façon à pouvoir mesurer les changements collectifs qu'il aura provoqués, les expliciter et y apporter des éléments d'appréciation.

Dans une logique d'amélioration continue, l'évaluation enrichira la prise de décision, elle participera à la mobilisation des acteurs sur des objectifs et moyens partagés et permettra de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs du territoire.

Pour rappel

L'évaluation du PCET, pour valider son efficacité et sa pertinence, sera réalisée tous les 5 ans, elle permettra la révision du plan d'action et des objectifs.

¹⁴ Pour plus de détail sur le dispositif de suivi et d'évaluation se rapporter à la note détaillée et au tableau de bord de suivi

Etudes et animation du projet réalisés par

